



Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 octobre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le LUNDI SEPT OCTOBRE à dix-huit heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le MARDI PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Etaient présents :

M. Y. BOURREL - **Maire**

Mmes et MM. : S. CRAMPAGNE – L. TRICOIRE – C. FAVIER – L. BELEN – L. GELY – L. PRADEILLE – P. MOULLIN-TRAFFORT – L. CAPPELLETTI - **Adjoint.**

Mmes et MM. : B. GANIBENC – F. DENAT – D. BALZAMO – D. TALON – M. LEVAUX – M. RENZETTI – S. EGLEME – C. KORDA – R. BARTHES – V. ALZINGRE – S. DEMIRIS – F. DALBARD – G. DEYDIER – B. COISNE – D. BOURGUET – M. PELLETIER – G. PARMENTIER – PM. CHAZOT - **Conseillers.**

Absents excusés :

Mmes et MM. : C. CLAVEL – A. SAUTET – S. BEAUFILS – B. MAZARD – S. GRES-BLAZIN – P. DELCANT

Procurations : C. CLAVEL à D. TALON
A. SAUTET à C. FAVIER
S. BEAUFILS à L. TRICOIRE

B. MAZARD à S. CRAMPAGNE
S. GRES-BLAZIN à D. BOURGUET
P. DELCANT à M. PELLETIER

Secrétaire de séance : F. DALBARD

Après adoption du procès-verbal, l'ordre du jour est abordé :



1. DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATIONS DIVERSES :

A / Décisions municipales :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions municipales qui ont été prises depuis la dernière séance, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	DATE	OBJET	CARACTERISTIQUES	DATE DE L'EVENEMENT	MONTANT en € TTC
93	17/06/2024	Contrats du spectacle et interventions culturelles	Animation musicale-Spectacle « Los caballeros » dans le cadre de la Fête du sport	Samedi 14 Septembre 2024	1 166€
94	18/06/2024		«DJ Set Museik 1st » dans le cadre de la Fête de la musique	Vendredi 21 Juin 2024	800€
95	18/06/2024		«DJ Set Twist » dans le cadre de la Fête de la musique	Vendredi 21 Juin 2024	800€
96	18/06/2024	Concession funéraire trentenaire en pleine terre	Remboursement d'une concession trentenaire en pleine terre rétrocédée à la Commune par Monsieur Eugène BATAILLE G.025 (1045) -SAINT JACQUES		110€
97	25/06/2024	Occupation du domaine public portuaire	Mise à disposition de cabanes éphémères à des fins d'exploitation commerciale sur le domaine public-tarifification	Du 25 Juin au 8 septembre 2024	2 500€
98	25/06/2024	Contrats du spectacle et interventions culturelles	Compagnie Wakan Théâtre-Spectacle « Mille diables rient vers Compostelle » aux jardins de « Rosa Parks »	Samedi 6 Juillet 2024	535,50€
99	25/06/2024	Convention de mise à disposition temporaire de locaux	Conventions de mise à disposition gracieuse des équipements sportifs municipaux aux associations, organismes et collectivités	Année 2024-2025	/
100	28/06/2024	Occupation du domaine public portuaire	Mise à disposition de cabanes éphémères à des fins d'exploitation commerciale sur le domaine public-attribution		/
101	08/07/2024	Convention d'exposition	Exposition Janine Rabat « Les oiseaux de Janine »	Du 9 Juillet au 31 Août 2024	/
102	08/07/2024	Contrats du spectacle et interventions culturelles	Peña « Los Caballeros » dans le cadre de la Fête Votive année 2024	Du 12 au 14 Août et le 18 août 2024	4 800€
103	08/07/2024		Orchestre rétro « Christophe MICHEL » dans le cadre de la Fête Votive année 2024	Jeudi 15 août 2024	900€
104	08/07/2024		Orchestre « NEWZIK »	Dimanche 14 juillet 2024	9 000€
105	15/07/2024	Prise en location-Conclusion d'un bail professionnel	Locaux situés 11 Place de la libération pour l'accueil des bureaux de la DRH	A compter du 27 Juillet 2024	1950€ mensuels
106	15/07/2024	Régie de recettes des concessions de plages	Clôture de la régie de recettes des concessions de plages – 181		/
107	15/07/2024	Convention de mise à disposition temporaire de locaux	Mise à disposition gracieuse de la salle « Rosa Parks » dans le cadre du soutien à la création à « La Cie les Herbes Folles »	Du 23 au 30 Juillet 2024	/
108	17/07/2024	Contrats du spectacle et interventions culturelles	Concert « Americando » à la Capitainerie de Carnon	Dimanche 21 Juillet 2024	500€
109	25/07/2024	Soutien à la compagnie « l'Astrolabe »	Coproduction, préachat d'une représentation du spectacle, et mise à disposition gracieuse du « Théâtre Bassaget » dans le cadre du soutien à la création à la compagnie « L'Astrolabe »	Année 2024-2025	1 000 € (soutien financier) 4 000 € (préachat d'une représentation du spectacle)
110	25/07/2024	Soutien à la compagnie « Les soleils piétons »	Coproduction, préachat d'une représentation du spectacle et mise à disposition gracieuse du « Théâtre Bassaget » dans le cadre du soutien à la création à la compagnie « Les Soleils Piétons »	Année 2024-2025	1 000 € (soutien financier) 1 012 €

					(préachat d'une représentation du spectacle)
111	26/07/2024	Décision d'estimer en justice	Désignation d'un avocat (la SCP CGCB) pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2403187-1 requête en référé ATC France/Commune de Maugeuo		/
112	26/07/2024	Décision d'estimer en justice	Désignation d'un avocat (la SCP CGCB) pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2402660-1 requête au fond ATC France/Commune de Maugeuo		/
113	30/07/2024	Décision d'estimer en justice	Désignation d'un avocat (la SCP CGCB) pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2403187-requête de la commune ATC France/Commune de Maugeuo		/
114	31/07/2024	Contrats du spectacle et interventions culturelles	Orchestre « Trait d'Union-Perier » dans le cadre de la Fête Votive	Dimanche 11 Août 2024	10 022,50€
115	05/08/2024	Exploitation commerciale du domaine public	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des cabanes éphémères à des fins d'exploitation commerciales sur le domaine public-Décision n°100 du 28/06/2024		/
116	26/08/2024	Contrats du spectacle et interventions culturelles	Animation culturelle « Install party »	Samedi 14 Septembre 2024	400€
117	02/09/2024	Convention de mise à disposition temporaire de locaux	Mise à disposition gracieuse de la salle RSEO au sein de l'espace Bel Air en faveur de l'Association graines d'Eveil, dans le cadre de la pratique régulière des activités de sophrologie et de développement personnel	Du 9 Septembre 2024 au 30 Juin 2025	/
118	04/09/2024	Tarifs des services publics	Tarifs de la programmation de la saison culturelle 2024/2025 au théâtre Bassaget et à la Salle Rosa Parks	Saison culturelle 2024-2025	/
119	16/09/2024	Exception à l'établissement d'un tarif municipal	Mise à disposition d'un certain nombre de places gratuites à l'Association Culture et Sports solidaires 34 pour les spectacles de la programmation culturelle au Théâtre Bassaget, de la salle Rosa Parks ainsi que pour des séances de cinéma		/
120	18/09/2024	Contrats du spectacle et interventions culturelles	Exposition « Etang de l'Or Esprit des lieux » de Anna Baranek du Château	Du 16 Septembre au 11 Octobre 2024	500€
121	18/09/2024		Animation et bal 1900 dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine	Samedi 21 Septembre 2024	693,28€
122	18/09/2024		Animation « La belle roue, le manège écolo rigolo » dans le cadre des journées du patrimoine	Samedi 21 Septembre 2024	2273,53€
123	18/09/2024	Contrats du spectacle et interventions culturelles	Concert « Gramophone Stomp » dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine	Samedi 21 Septembre 2024	1 740,75€
124	18/09/2024		Dégustation d'anguilles pour les journées européennes du patrimoine	Samedi 21 Septembre 2024	1200€
125	18/09/2024	Convention de mise à disposition temporaire de locaux	Mise à disposition gracieuse de la salle Rosa Parks dans le cadre du soutien à la création à la compagnie « Pieds nus dans les orties »	Du 25 au 29 Novembre 2024	/
126	18/09/2024	Contrats du spectacle et interventions culturelles	Spectacle « BANZAI »	Vendredi 20 Septembre 2024	1 160,50€
127	19/09/2024		Spectacle « La Belle équipe » par l'association « Collectif scène et rue »	Vendredi 20 Septembre 2024	1 740,75€
128	23/09/2024		Spectacle jeune public « l'Arbre »	Mercredi 23 Octobre 2024	1505,80€
129	23/09/2024	Convention d'exposition	Exposition Maguelone Venzac « Ondulation chromatique » à la Médiathèque de l'Ancre	Du 5 Octobre au 5 Novembre 2024	/
130	24/09/2024	Convention de mise à disposition temporaire de locaux	Mise à disposition gracieuse de la Salle Morastel dans le cadre du soutien à la création à la Cie « Dansomania »	Le 24 Septembre et du 26 au 27 Septembre 2024	/
131	26/09/2024	Contrats du spectacle et interventions culturelles	Concert « Les pieds de poule », dans le cadre des « Vendredis Vagues&Vibes	Vendredi 27 septembre 2024	800€

B / Décisions municipales relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée

PROCEDURES ADAPTEES :

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE DU BOUSQUET DE MAUGUIO <i>Marché n°24013</i>					
Lot n°1 : Terrassements – voirie – réseaux humides	EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON	34660 COURNONSEC		440 610,41	528 732,49
Lot n°2 : Plantations – arrosage - entretien	LES JARDINS DE PROVENCE	07250 LE POUZIN		82 856,55	99 427,86
PRESTATIONS VIDEOS POUR LA VILLE DE MAUGUIO-CARNON <i>Marché n°24014</i>	K PRODZ	30 000 NIMES		30 000 € HT/an, soit 120 000 € pour les 4 ans maximum	36 000 € TTC/an, soit 144 000 € pour les 4 ans maximum
EXTENSION ET MAINTENANCE DU TERRITOIRE CONNECTE DE LA VILLE DE MAUGUIO CARNON ET DE SON PORT DE PLAISANCE <i>Marché n°24017</i>	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES IPERION	34 430 SAINT JEAN DE VEDAS		5 200 000 € HT pour 4 ans maximum	6 240 000 € TTC pour 4 ans maximum

Monsieur Yvon BOURREL : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Chers collègues, bonsoir. Bienvenue à tous et à la presse également. J'ouvre cette séance avec la nomination du secrétaire qui est toujours prêt, Monsieur François DALBARD. Nous avons des procurations : celles de Madame Sandrine BEAUFILS pour Monsieur Laurent TRICOIRE, de Monsieur André SAUTET pour Madame Caroline FAVIER, de Madame Béatrice MAZARD pour Sophie CRAMPAGNE, de Monsieur Claude CLAVEL pour Dominique TALON, de Madame Simone GRES-BLAZIN pour Monsieur Daniel BOURGUET et de Monsieur Pierre DELCANT pour Madame PELLETIER. Je vous propose d'adopter le dernier Conseil qui n'a pas fait l'objet de remarques écrites. Y'en a-t-il en séance ? Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER : Sur le fait qu'il manquait un document qui était annoncé dans le compte rendu, mais qui manquait dans l'objet qui nous a été transmis.

Monsieur Yvon BOURREL : Il manquait un document dans l'objet transmis. Vous pouvez être plus précis, Monsieur DEYDIER ?

Monsieur Gérard DEYDIER : Ça fait plusieurs fois que je demande d'avoir le budget du projet de parking payant à Carnon. Il n'est pas là.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est un document que l'on donne aux comptes administratifs, Monsieur DEYDIER. On vous le donnera, bien sûr.

Monsieur Gérard DEYDIER : Ça fait plusieurs fois que je le demande et plusieurs fois que vous me dites : "On vous le donnera", mais jamais je ne le vois.

Monsieur Yvon BOURREL : Si vous voulez, on vous donne celui de l'année dernière. Celui de cette année n'est pas fait. On vous donnera le dernier.

Monsieur Gérard DEYDIER : Quand ?

Monsieur Yvon BOURREL : Dans la semaine qui vient. Quand vous aurez le compte rendu du Conseil Municipal.

Monsieur Gérard DEYDIER : OK. Avec le compte rendu de celui-là ? C'est nouveau ! C'est bien.

Monsieur Yvon BOURREL : On n'a pas de compte rendu, c'est le PV. La prochaine fois, vous aurez le PV et le bilan 2023.

Monsieur Frantz DENAT : Mais pas la semaine prochaine.

Monsieur Yvon BOURREL : Non. Pas la semaine prochaine.

Monsieur Frantz DENAT : Ça me rassure.

Monsieur Gérard DEYDIER : Pas moi.

Monsieur Yvon BOURREL : Comment ne pas commencer cette séance avec une pensée pour cette date anniversaire des horreurs qui ont été perpétrées par le Hamas l'année dernière, le 7 octobre 2023. Je n'irai pas plus loin. Je vous demande simplement d'avoir une pensée pour ces personnes et que ces choses-là ne se renouvellent pas. Une pensée également pour deux de nos collègues, deux agents qui nous ont quittés dans l'été, Madame NAUDET que certains connaissaient sous le nom de Béatrice SARRAUD, et plus récemment madame Élisabeth DEMOLOMBE qui occupait des fonctions de cadre dans la médiathèque de Gaston Baissette. Très rapidement, ce premier Conseil...

Monsieur Gilles PARMENTIER : Monsieur le Maire, excusez-moi.

Monsieur Yvon BOURREL : Non. Je donne les informations.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je pense que ça mérite une minute de silence pour cette date sachant qu'il y a eu plus de 40 Français assassinés par le Hamas.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur PARMENTIER, j'ai la police de l'Assemblée.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je vous demande de faire une minute de silence.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous avons une pensée pour ces personnes. C'est une date anniversaire et je l'ai souligné. J'estime que vous pouvez toujours en faire la suggestion et que l'idée de commémorer est une chose que nous faisons. N'allons pas plus loin pour aujourd'hui. C'est le premier conseil d'Agglo après la saison estivale. Très rapidement, je brosse cette saison. À Mauguio, nous avons eu une belle fête votive un peu contrariée par le temps en fin de fête. À Carnon, une fréquentation un petit peu en baisse par rapport aux années précédentes avec un taux d'occupation en juillet de 68 % et en août de 79 %, ce qui fait une belle moyenne de 73 et quelques avec 50 000 nuitées en juillet et 60 000 en août. Une baisse quand même par rapport à d'habitude due au climat qui n'a pas été bien clément, au mois de juillet notamment. Ce qui caractérise la saison, c'est la mise en place du déploiement d'une nouvelle offre de mobilité douce. En effet, 75 vélos ont été mis en libre-service sur cette station, 13 000 kilomètres parcourus et plus de 2 400 kilos de CO² ainsi évités. C'est symbolique, mais pas que. J'espère que l'année prochaine nous poursuivrons avec davantage d'usagers. Le petit train a également

fonctionné pendant deux mois et a régulièrement fait l'unanimité selon les heures. 25 000 usagers également ont pris le bac. Au niveau de l'animation, après l'inauguration réussie de la capitainerie le 25 juin, on notera une impulsion donnée par le port avec les Apéro Ponton le 4 et le 11 juillet pour rencontrer les plaisanciers, chose qui a été faite également pour les Neptunalia, la fête de la mer les 20 et 21 juillet. Une nouveauté également avec une offre d'animation commerciale, les cabanes éphémères, qui sont une coproduction entre la Délégation commerce et l'OMT avec la mise à disposition de 12 cabanes, des animations sportives gratuites organisées par le service des sports sur l'avant-port, auxquelles s'ajoutent les animations classiques menées par l'OMT. Au niveau des actualités automnales. Reprise des travaux sur Mauguio-Carnon 2030 avec, au sud de l'avenue des Comtes de Melgueil, les travaux sur l'avant-port et les plantations qui vont se mettre en route puisque c'est l'automne. Au passage, je rassure les gens, les rumeurs, les discussions ou les craintes exprimées par certains citoyens, en confirmant la renaturation de Carnon. À Carnon, on plante. On n'arrache pas. Il n'y a aucune intention de supprimer quoi que ce soit sur le port ou ailleurs comme j'ai pu l'entendre en rassurant une association environnementale qui s'en était fait l'écho dans l'été. Je précise que le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur se décline en ajoutant et pas en retranchant. Octobre rose. Je salue la mobilisation du tissu associatif qui depuis déjà quelques jours — aidé bien sûr par la commune — fait œuvre de solidarité avec cette mobilisation par rapport à la lutte contre le cancer du sein. Je vous invite à consulter ce programme qui est à la disposition de tous et toutes avec des associations qui honorent les animations qu'elles proposent. Je réponds à des interrogations et je donne à la fois une explication au retrait du point sur le PADD. Je crois qu'autour de cette table nous aimons tous Mauguio, que nous avons envie de promouvoir cette belle commune et de la défendre. Je regarde, j'écoute, je vois, je lis les publications des uns des autres, je consulte les citoyens, et je constate qu'effectivement, même au sein du groupe majoritaire, on a des discussions. Il ne faut pas aller trop vite et ces choses-là ne sont pas encore abouties. Avec ma majorité, j'ai décidé de proposer de prendre un peu plus de temps et un peu plus de consultations. Il faudra des groupes de travail. Quand nous serons prêts, nous passerons dans cette phase de discussion qui n'est pas une phase de décision et qui sera proposée en fonction de l'avancement des discussions que nous aurons entre élus ou avec la population. Je vous donne donc cette information. C'est une réponse à une question et c'est aussi une information qui n'appelle pas de commentaires. On reviendra dessus. Voilà quelle en est la raison. Ça peut vous paraître... Je pense que chacun, à travers les échanges que j'ai eus avec vous, se fait l'écho de cette préoccupation partagée d'arriver à une discussion plus aboutie qu'elle ne l'est aujourd'hui en l'état actuel des échanges que nous avons. Nous avons ensuite deux questions diverses de Monsieur DENAT et de Monsieur CHAZOT auxquelles je répondrai en fin de séquence. Il n'y a pas de problème là-dessus. Il y a une demande de parole.

Monsieur Bertrand COISNE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Sur ce PLU, vous parlez du groupe majoritaire qui a déjà réfléchi là-dessus, ce qui est très bien. A priori, il n'y aurait pas consensus sur les dossiers présentés.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui. C'est ce que j'ai dit.

Monsieur Bertrand COISNE : Quels sont les points sur lesquels le groupe majoritaire exprime des nuances ? C'est la première question. La deuxième question qui découle de la première est que vous avez une commission Développement du territoire et Urbanisme. C'est peut-être l'occasion de la réunir prochainement sur ce sujet.

Monsieur Yvon BOURREL : L'urbanisme sera saisi bien entendu de ce sujet. Je vous donne les informations que je juge utiles au débat et je ne donne pas les informations qui concernent un groupe dont vous ne faites pas partie, Monsieur COISNE, avec tout le respect que je vous dois. Je dis les choses comme elles sont. Je dis la vérité, c'est tout. On ne va pas ergoter là-dessus. Vous m'avez posé une question et j'ai répondu. Point. Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Si je comprends bien, le point 21 est retiré de l'ordre du jour ?

Monsieur Yvon BOURREL : Vous l'avez reçu vendredi, oui.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je trouve quand même dommage qu'on ne puisse pas au moins s'exprimer sur l'urbanisme ce soir.

Monsieur Yvon BOURREL : On a des points d'urbanisme.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Bien sûr, mais c'était vraiment le sujet global. Bien que j'entende votre démarche et que je vous appuie dans le fait qu'il faut effectivement prendre le temps de bien faire les choses, vu l'importance et que ça engagera l'image de la commune, son identité, et la vie de tout un chacun. Prenons le temps. Il y a besoin d'avoir un urbanisme maîtrisé et en cohérence avec notre ville à Mauguio et à Carnon.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous sommes d'accord.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je ne comprends pas quand même pourquoi on ne fait pas de minute de silence pour les victimes du 7 octobre. Je le dis parce qu'il n'y a jamais eu autant de Français morts depuis les attentats de Nice du 14 juillet. Il y a eu un massacre antisémite qu'on n'a pas connu depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est un événement dramatique et bouleversant qui marque tout le monde. Qu'on refuse de faire une minute de silence en France, dans notre République, alors que la synagogue de La Grande-Motte a été attaquée il y a quelques mois... On devrait tous faire front face à cet antisémitisme qui monte dans notre pays et qui menace grandement les juifs en France et dans le monde.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous sommes d'accord sur le fond. J'ai fait une proposition et ce n'est pas qu'une allusion, j'ai cité ce moment douloureux en émettant le vœu que ça ne se renouvelle pas. Si tant est que vous eussiez imaginé que c'était d'une importance qui méritait à vos yeux une minute de silence, vous auriez pu m'en saisir un petit peu avant. C'est l'actualité qui aujourd'hui... je ne banalise pas cette chose-là. Loin de là puisque j'en ai parlé. Mais on ne va pas quand même retourner l'argument en disant : "Le maire n'a pas voulu" ou "Le maire a refusé". J'ai entendu votre proposition.

Monsieur Gilles PARMENTIER : J'imaginai que vous alliez le proposer. Je ne pouvais pas imaginer qu'on n'allait pas le faire ce soir au Conseil Municipal.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Monsieur DENAT.

Monsieur Frantz DENAT : Je reviens à l'ordre du jour. J'ai écouté avec attention ce que vous avez dit et j'en suis fort aise — vous vous en doutez — sur le report de ce point. Je demande que ceux qui ne sont pas forcément du groupe majoritaire puissent être réellement associés à ce travail ce qui objectivement, jusqu'à présent, de là où je suis, n'a pas été le cas. Les quelques commissions auxquelles nous avons été conviés, ou les quelques réunions puisqu'il y avait aussi une réunion publique, n'ont pas permis du tout d'échanger et de débattre de fond. Maintenant que vous avez ce document de projet que nous avons eu, ce que j'ai qualifié dans mon mail de projet de projet, je pense qu'il faut sauter sur l'occasion. Vous le dites vous-même, ce n'est pas une question de groupe majoritaire, minoritaire ou autre, c'est l'intérêt général et le devenir de cette ville de 18 000 habitants. Et peut-être en fonction de ce que ça donnera, ça de plus. Pourvu que ça dure.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous sommes entièrement d'accord.

Monsieur Frantz DENAT : Vous n'avez simplement pas cité — mais je ne dis pas que vous ne vouliez pas le faire — le fait que les élus minoritaires soient impliqués à titre égalitaire. Que vous ayez des régulations au sein du groupe majoritaire, mais s'il vous plaît, pour ce débat-là, j'insiste. J'entends que les partis minoritaires, les représentants minoritaires, en groupe ou individuellement, puissent avoir de véritables échanges avec vous et les services sur ce projet de projet. Je vous en remercie par avance. Je sais que je peux compter sur votre esprit de volonté de prendre de bonnes décisions. Une fois qu'elles sont prises, il faut les garder parce qu'elles sont bonnes et pas parce qu'elles ont été prises. Vous connaissez le dicton.

Monsieur Yvon BOURREL : On est d'accord. Très bien. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. J'irai évidemment dans la continuité de ce que vient de dire mon collègue.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous n'allez pas répéter... Soyez sympa.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je peux terminer ma phrase ?

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, allez-y si vous y arrivez.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui, ne vous inquiétez pas. J'étais en train de dire, dans la continuité de ce qu'a dit mon collègue, vous avez partiellement répondu sur la demande écrite que je vous ai faite et je vous en remercie. Évidemment, je ne reviendrai pas sur l'association. Par contre, ce que je souhaiterais, c'est que vous puissiez nous communiquer un agenda prévisionnel ou une période à laquelle vous souhaitez revenir sur ces sujets.

Monsieur Yvon BOURREL : J'ouvre cette possibilité sans me fixer un impératif qui pourrait apparaître castrateur par rapport à un calendrier que nous essaierons de mener avec le plus d'ouverture possible. Je pense qu'il ne faut pas précipiter. J'ai dit : "Je pose le stylo. Nous posons le stylo" et je l'ai dit honnêtement. On n'est pas prêts et on n'est pas mûrs. Même dans mon équipe, on se pose des questions et c'est bien. Nous sommes tous animés d'une volonté de bien faire et pas forcément d'être dans des postures comme le veut parfois le jeu autour d'une table. Une fois que la porte est fermée et que le Conseil est terminé, on rigole en disant : "Tu as vu ? Je t'ai bien eu". Ce n'est pas ça. Là-dessus, comme disait Monsieur DENAT, je pense que cette sincérité de défendre la ville est partagée. C'est à ce titre qu'en tant que maire... pas que d'une majorité. Je suis maire aussi de gens qui ne sont pas de la majorité et on est tous minoritaires quelque part. Le terme "minoritaire" à mon avis est réducteur. Il y a une équipe qui est aux affaires et une équipe qui contribue, qui peut parfois être d'accord et qui n'est pas forcément par nature contre l'esprit du groupe majoritaire. Au sein du groupe majoritaire, il peut y avoir aussi des débats. Je pense que, quand on est démocrates, on doit accepter cela. En ce sens, Monsieur CHAZOT, je vous réponds : "Le temps qu'il faudra". Et ce n'est pas une pantalonnade.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Vous voyez ? On peut s'exprimer sans faire de la redite.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER : Ce n'est pas sur le sujet. Je reviens sur votre agenda concernant Carnon. Il y a un point qui est pour moi assez important. Une jeune fille s'est fait piquer en se baladant dans Carnon par une seringue qui traînait par terre. Plutôt que de se reposer à Carnon a dû subir des vaccinations contre des maladies qui sont assez importantes. La seule réponse que vous avez donnée jusqu'à aujourd'hui, c'est de passer le balai dans Carnon. Je trouve que c'est un peu léger.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est une manière de présenter les choses, Monsieur DEYDIER, à laquelle je ne répondrai pas. Je ne peux pas vous laisser dire que parce qu'une fille a été piquée, que la ville est mal tenue et qu'on ne s'intéresse pas à la santé des gens. Croyez-moi, ce n'est pas du tout cela.

Monsieur Gérard DEYDIER : Alors que le point de drogue qui a été à l'origine de cette piqûre, entre guillemets, est connu depuis trois ans, quatre ans. Je vous ai remonté des problèmes là-dessus, et ça reste toujours vrai.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. On passe aux décisions et informations municipales que vous avez dans les premières pages. Est-ce qu'elles appellent de votre part un questionnement ou un commentaire ? Madame PELLETIER ?

Madame Marianne PELLETIER : Oui. Bonsoir à tous. Merci. Ce sont les décisions 111-112, désignation d'un avocat ATC France. Je voulais des précisions et savoir si ça avait un lien avec la délibération du 18 décembre sur la convention d'occupation domaine public pour l'installation d'une antenne relais Passerelle-Mertens.

Monsieur Yvon BOURREL : Excusez-moi, Madame PELLETIER, est-ce que vous pouvez reprendre le numéro ?

Madame Marianne PELLETIER : Oui, bien sûr. Je voulais des précisions sur les points 111-112, où il y a un contentieux. Et 113 aussi. Est-ce que c'est en lien avec la Passerelle-Mertens ?

Monsieur Yvon BOURREL : Non, c'est en lien avec les requêtes contre les opérateurs de téléphonie pour Vauguières. À Vauguières, il y avait une volonté d'implanter un pylône qui fait 24 mètres. Ce sont des phases successives juridiques contre les antennes ATC.

Madame Marianne PELLETIER : Je vous remercie.

Monsieur Frantz DENAT : J'ai une question sur le point 105, Monsieur le Maire. Je lis qu'il y a une prise de location d'un bail professionnel pour l'accueil des bureaux de la DRH. Quand je dis de la DRH, je subodore de notre commune.

Monsieur Yvon BOURREL : Absolument.

Monsieur Frantz DENAT : J'avoue être un peu surpris puisque j'ai été de ceux qui avaient questionné la vente du bureau de police municipale au privé. Je suis de ceux qui étaient opposés, et qui y restent, à une extension par l'arrière, sur la cour de POZ'ALCO, de la commune qui était un temps dans les cartons, savoir où vous en êtes. De la même manière, je constate qu'il y a les locaux de la trésorerie générale. Ces locaux de la trésorerie générale sont disponibles, abandonnés par le trésor public. J'ai du mal à comprendre, alors que ce sont des locaux en plus d'accueil au public, pourquoi ils ne sont pas récupérés. La deuxième partie de mon intervention sur non plus le fait d'un bail commercial, mais la destination à qui vous destinez ce local. Je suis très surpris qu'on sorte les RH de l'immeuble principal de la commune, parce que, à mon niveau de compréhension, soit on estime que c'est par confidentialité, on ne veut pas savoir quel fonctionnaire va... On n'est pas au CCAS. D'autres services qui accueillent le public me paraissaient plus devoir être déportés. Je pense à l'urbanisme, je pense à des services qui reçoivent du public beaucoup plus régulièrement. J'ai du mal à comprendre la cohérence de cette décision. J'attends juste que votre directeur ait fini son commentaire. Soit, d'une part, parce que c'est le choix du service ; et d'autre part, en premier lieu, c'est pourquoi aller louer quelque chose quand on a la trésorerie. Voilà mes deux questions en une.

Monsieur Yvon BOURREL : D'abord c'est une disposition temporaire. Le choix de l'extension de la mairie est un

choix antérieur qui justifie justement une location temporaire pour le bénéfice d'une division qui s'occupe du personnel et qui, depuis des mois, je dirais même des années, est en difficulté par le fait que les différents collaborateurs sont éparpillés. Ils étaient même au rez-de-chaussée et au premier étage. On aurait voulu les faire mal travailler en les éparpillant qu'on n'aurait pas fait pire. J'allais dire que c'est une mesure temporaire qui nous a paru nécessaire, tant il est vrai que les RH sont mis à contribution pour essayer... Nous avons connu ces problèmes de recrutement. Ce travail qui est fait aujourd'hui avec les mutuelles, ce qui est fait avec la nécessité de mettre en place une structure homogène cohérente. Bien entendu, d'autres locaux qui sont sur la place publique, comme les anciens locaux de la police municipale, ont une affectation qui a été destinée bien avant. Le côté administratif est largement représenté, puisque la cité s'appelle "la cité administrative". Ce qu'on a voulu, c'est donner de la variété, avec des services aux personnes dans ces endroits, que ce soient les locaux de la trésorerie qui étaient très importants et très onéreux en termes d'aménagement. Nous avons fait un choix. Tous les choix sont discutables, bien entendu. Croyez bien que c'est une facilitation pour les personnes qui travaillent dans le service, mais c'est aussi, un petit peu, une manière de couper le cordon ombilical - il n'est pas coupé, je vous rassure - pour les personnes qui sont ici, au siège, avec des échanges qui ne sont pas aussi fluides avec un DRH. Ils sont enchantés. Si ce n'est qu'on voit moins la directrice des ressources humaines. Ce n'est pas parce qu'on la voit moins que c'est moins bien. Le capitaine est avec son équipe. Avant, l'équipe était un petit peu partout. Ça peut ne pas vous satisfaire. C'est le choix que nous avons fait. Il est temporaire et je pense que dans l'esprit initial d'agrandir la mairie, comme nous l'avons fait avec l'acquisition de la maison Moynier il y a quelques années, l'idée était d'arriver à une forme d'homogénéisation des services ; de sorte que quand vous avez une réunion, que ce soit à la salle Barthélémy, à la salle Moynier ou ici, dans ce conseil municipal, on soit dans une unité de lieu. On sait chacun que les différentes antennes sont autant d'îlots, quelque part, qui sont la composante de la commune, mais qui peuvent parfois ne pas apporter au travail administratif... Je ne dirais pas le rendement, mais la qualité de vie. En tout cas, les agents sont particulièrement satisfaits.

Monsieur Frantz DENAT : J'ai bien compris que la qualité de vie est primée. J'ose espérer que c'est, de toute façon, la moindre des choses pour les fonctionnaires. Du moins, c'est ma vision de la fonction publique. Une fois qu'on a dit ça, les RH, dans une commune, je crois que tout le monde en est conscient, comme dans toute entreprise, c'est le cœur de l'entreprise. C'est-à-dire c'est par eux que passent les décisions politiques, les décisions techniques. C'est eux qui, on y reviendra un peu plus tard, sont garants de ce qu'il se passe au point de vue de l'état global des fonctionnaires. Je trouve que plus c'est près du cœur de décision... Pour moi, le cœur de décision, c'est ici, dans ce bâtiment, auprès de vous, Monsieur le Maire. Puisque c'est vous l'employeur. Ce n'est pas les adjoints, ce n'est pas la DRH, c'est vous. Pour moi, le placement de ce que j'ai vécu et de ce que je vis, c'est au cœur même du pouvoir, entre guillemets. Il n'y a pas de secret. C'est-à-dire à la mairie. Ça m'inquiète un peu de voir qu'on pourrait écartier ce service, alors que d'autres paraissent moins centraux dans leur relation directe avec le corpus directorial. Je vous parlais de l'urbanisme. Ce n'est quand même pas une punition de se retrouver à la trésorerie. Surtout qu'avec les rampes, tout le monde peut accéder. J'ai cité ce service au hasard, j'aurais pu en prendre d'autres. Mais je trouve que le choix n'est pas forcément... Mais comme vous dites, c'est votre choix. Je veux simplement qu'il soit noté que, pour moi, ce n'est pas le plus logique et cohérent dans l'intérêt des fonctionnaires.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est noté.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Sur cette question, je voudrais quand même vous rappeler que c'est la troisième RH en deux ans. Attention au message envoyé aux agents et au symbole de délocaliser ces RH. Je ne suis pas sûr que ce soit un bon message de préoccupation envoyé aux agents. C'est un peu comme si en défaisant de cette délocalisation, on considérait que ce n'était plus un sujet principal. Attention au message.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur CHAZOT, je vous rassure, la DRH prépare les comités territoriaux de santé. Ce sont eux qui analysent les revendications, les propositions, qui finalisent les discussions entre l'employeur

que je suis, pour reprendre le terme de monsieur DENAT, et les sujets que ces personnes veulent mettre à l'ordre du jour des instances que nous avons. Je peux vous dire qu'à aucun moment, il y a une faiblesse dans cette disposition. Je ne voudrais pas une mauvaise assimilation d'une rotation de personnel avec des raisons qui ne sont pas forcément corrélées - en tout cas, je ne les juge pas comme telles, avec la manière dont le logement de ces personnes est établi. Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER : Merci. Je voulais revenir sur les points 111, 112 et 113 des décisions d'ester en justice, comme c'est marqué. Je souhaiterais quand même avoir la liste de toutes les actions en cours. Toutes les actions en justice qui sont en cours. On a énormément de points. À chaque conseil, on a des points, comme ça, qui arrivent. J'aimerais bien avoir une vue de toutes celles qui sont en cours.

Monsieur David BANK : Quand vous avez des décisions municipales, c'est la désignation du conseil de la collectivité. Monsieur le maire doit informer l'assemblée des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la gestion des affaires de la collectivité. Et là, ça concerne la désignation des conseils qui vont défendre les intérêts de la commune. On peut prendre une photo à l'instant T de l'ensemble des instances ouvertes, mais si on ne rentre pas dans chacun des dossiers, ce n'est pas très intéressant. Si on ne sait pas ce qu'il se passe à l'intérieur de chaque dossier, ce n'est pas très intéressant. Ce qu'on peut vous donner, par contre, ce sont des données relatives au type de contentieux qu'on a. Si ce sont des contentieux d'urbanisme, des contentieux en responsabilité, des contentieux liés à la gestion du domaine public et par typologie. C'est ça qui est intéressant. Et puis, ce qui est intéressant dans le contentieux d'une commune, c'est notamment la phase pré-contentieuse. C'est ce qu'on s'applique à déployer à Mauguio, c'est d'avoir le plus de pré-contentieux possible. Vous connaissez bien l'adage : un mauvais accord vaut mieux qu'un bon procès. L'intérêt, c'est de ne pas se retrouver devant les tribunaux. Et puis, je vous rassure, quand même, la commune de Mauguio gagne la plus grande partie de ses procès.

Monsieur Gérard DEYDIER : Je n'en suis pas certain.

Monsieur David BANK : Je vous donnerai les chiffres. Les chiffres sont incontestables.

Monsieur Gérard DEYDIER : Je n'en suis pas certain. D'autant plus que j'ai été saisi par un Carnonnais récemment, d'une plainte que monsieur le maire a posée contre lui, qui me semble assez hallucinante. Mais bon, je n'en dirai pas plus.

Monsieur Frantz DENAT : Monsieur le Maire, je crois que vous pouvez expliquer à votre directeur général, qu'il ne se fasse pas de souci pour savoir ce qui est intéressant pour nous ou pas. On arrive à le discerner nous-mêmes sans avoir besoin qu'on nous fasse ce type de réflexion. Et ça, c'est juste un point. D'autre part, les contentieux, pour moi, avant de dire - on étudie tout ça quand on fait des études de droit - "un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès" ; moi, je dis, une bonne procédure, il vaut mieux l'éviter. Pour éviter une procédure, il faut faire des dossiers qui soient solides, et pas des dossiers qui prêtent le flanc.

Monsieur Yvon BOURREL : On continue, s'il vous plaît. Sauf s'il y a une question sur un autre point.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui, sur les décisions municipales. Je voudrais revenir sur la partie B, lot 2 de plantation, arrosage et entretien. Est-ce que vous pouvez, d'une part, nous préciser le nombre d'agents dans les espaces verts actuellement ? Et d'autre part, qu'est-ce qui a nécessité un peu moins de 100 000 euros supplémentaires qui ne sont pas en capacité de réaliser ?

Monsieur David BANK : Dans le service espaces verts, numériquement, il y a 17 agents à Mauguio et une dizaine à Carnon. Mais là, c'est un dossier d'aménagement. C'est un investissement.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Moi, je vois : "Point 2, plantation, arrosage, entretien." Je vous demande des détails sur ce qu'il y a. Je ne suis pas censé savoir ce qu'il y a dedans.

Monsieur David BANK : C'est une opération d'investissement.

Monsieur François DALBARD : Dans l'opération du cimetière de Bousquet, il y a différents lots. Il y a le terrassement, puis il y a l'aménagement des végétaux. Tout simplement.

Monsieur David BANK : Mais peut-être pour répondre plus précisément à monsieur CHAZOT. Ce ne sont pas des prestations que les agents municipaux prennent traditionnellement en charge. Comme sur un aménagement des boulevards, il y a un lot voirie, il y a un lot espaces verts qui est confié à des entreprises. Il y a même des garanties contractuelles d'entretien pendant un an, deux ans, trois ans, avant que les services municipaux ne prennent le relais.

Monsieur Frantz DENAT : Monsieur le Maire, j'ai une question que j'ai déjà posée à l'occasion d'un autre conseil municipal, c'est le choix des procédures adaptées. J'avoue que j'ai été surpris de voir que la partie extension et maintenance du territoire connecté de la ville de Mauguio-Carnon et de son port de plaisance faisait l'objet d'une procédure adaptée, et non pas d'une procédure normale. C'est une question que j'avais déjà posée, à laquelle j'ai eu une réponse qui, à l'étude, ne me satisfaisait pas complètement. Je revois une procédure adaptée pour quelque chose qui n'est pas a priori, dans les textes, prévu pour avoir des procédures adaptées. Je suis un peu surpris.

Monsieur David BANK : C'est une question un peu technique. C'est typiquement le genre de question que vous pouvez nous poser, monsieur DENAT, en amont du conseil, pour avoir une réponse claire. Si vous voulez, le maire n'a pas le choix des procédures. En termes de marché public, vous avez des textes qui disposent des procédures applicables. Le maire ne fait qu'appliquer les textes. Si vous connaissez le Code des marchés, je vous invite à nous écrire pour contester cette vision des choses et on vous fera une réponse argumentée. C'est un point technique. Monsieur le maire ne choisit pas, en fonction des passations, s'il va sur une procédure adaptée ou sur une procédure formalisée. Le Code des marchés publics dispose que dans certains types d'achats, nous puissions passer par des procédures adaptées, que dans d'autres types d'achats, nous puissions...

Monsieur Frantz DENAT : Vous puissiez. Je parle français aussi, rassurez-le. Décidément, il a l'air soucieux, notre DGS, ce soir. Mais rassurez-le, je parle français et je lis français aussi. Et le Code des marchés publics, je connais aussi un petit peu. Ma question c'est : pourquoi, à certains moments, certains choix pour certains marchés ? Je ne dis pas que vous n'avez pas le droit de le faire. Pour passer par, il doit falloir des conditions et des explications qui justifient, qui expliquent, le fait qu'on choisisse telle ou telle procédure. Je ne dis pas que vous n'avez pas le droit de le faire. Je dis simplement qu'il y a un raisonnement qui amène au choix de cette procédure. Rassurez-vous, je reposerai la question par écrit. J'espère avoir les mêmes réponses aussi rapides que ce que j'ai d'habitude.

Monsieur Yvon BOURREL : Je peux dire quand même qu'avec le travail qu'a effectué avec grande minutie – comme chacun le sait – la Chambre régionale des comptes, si on était passés au travers d'une disposition qui ne soit pas réglementaire, je pense que le fait aurait été relevé.

Monsieur Frantz DENAT : On en reparlera.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Monsieur COISNE.

Monsieur Bertrand COISNE : On aimerait bien savoir le contenu de ces travaux, précisément. Si c'est pour le Port, est-ce le Port qui paie ? La régie qui paie ces travaux ? Comment ça se finance ?

Monsieur Yvon BOURREL : Toujours, oui. Si vous voulez le budget, on peut vous le communiquer. Le budget du Port.

Monsieur Bertrand COISNE : Non. C'est la question de savoir sur quel budget on le met.

Monsieur Yvon BOURREL : Le Port paie pour ses investissements.

Monsieur Bertrand COISNE : Et le contenu ? Il faut connecter le Port. En quoi ça consiste en deux mots ?

Monsieur Yvon BOURREL : Il y a tout un travail qui est fait sur les bornes connectées, les économies d'eau et toutes ces choses-là pour arriver petit à petit à économiser et à être beaucoup plus vertueux. On a également le contrôle d'accès et la vidéoprotection. Qu'est-ce qu'on a encore ? Vidéoprotection et contrôle d'accès sont les principaux éléments confiés à Eiffage Énergie à (Ipérion). Je passe la parole maintenant à madame Caroline FAVIER qui va nous parler de la décision modificative numéro 3 au budget principal de la Commune pour l'année 2024.

2. DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2024 :

Rapporteur : C. FAVIER

La délibération est adoptée 24 voix pour, 2 contre (G.DEYDIER – PM.CHAZOT) et 7 abstentions (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – G.PARMENTIER – F.DENAT).

Madame Caroline FAVIER : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Après neuf mois d'exercice budgétaire, il convient d'effectuer les ajustements. C'est ce qu'on appelle la décision modificative. Pourquoi on fait des ajustements ? Parce qu'au moment du vote du budget, on n'a pas toutes les informations, notamment au niveau des taxes. Ensuite, il y a une révision du calendrier c'est-à-dire que tous les travaux ne sont pas forcément effectués sur les dates prévues. Et puis l'attribution des marchés nous donne les prix définitifs, notamment l'évolution économique avec l'indice des prix à la consommation qui est déterminant pour les prix. Suite à tous ces paramètres, on ajuste le budget. Au niveau de la section de fonctionnement, nous avons des recettes supplémentaires en augmentation de 4 %. Une hausse de 1 362 000 euros par rapport au budget primitif qui s'élevait pour mémoire au niveau des recettes de fonctionnement à 32 362 000 euros. À quoi est due cette évolution ? Il y a eu des remboursements de salaires charges sociales pour 157 000 euros ; les produits des services et du Domaine avec une augmentation de 472 000 euros qui est principalement due au stationnement payant sur Carnon. Impôts et taxes. Les recettes – je vous le disais, on ne connaît pas, quand on vote le budget, les bases au niveau des taxes et des impôts – avec une augmentation de 368 000 euros. Les dotations de l'État que nous ne connaissons pas non plus au moment du vote du budget primitif, tout ce qui est DGF et FCTVA puisque c'est après exécution des travaux, une hausse de 237 000 euros. Ces recettes supplémentaires sur le budget de fonctionnement nous ont permis de financer la hausse des dépenses du budget de fonctionnement. Quelles sont-elles ? Principalement une hausse des coûts d'énergie. Pourquoi ? Je ne sais pas si vous vous rappelez, lorsqu'on a voté le BP début 2024, nous étions en fin de contrat au niveau de nos fluides et nous étions en train de signer le nouveau contrat pour tout ce qui est fournitures d'énergie. On avait simulé une baisse de ce coût d'énergie et on l'a évalué un peu trop à la baisse. La prévision était un petit peu trop basse et il a fallu remettre le montant actualisé. Au niveau des travaux sur les bâtiments communaux et des contrats de maintenance, on a aussi eu une hausse des coûts et la répercussion de hausse des prix sur les achats courants.

Au niveau de la masse salariale, le coût prévu est de 17 400 000 euros pour 2024. Les participations sont aussi en hausse de 308 000 euros, avec notamment une subvention accordée à l'Office du tourisme à hauteur de 231 000 euros. Voilà pour la section de fonctionnement. Au niveau de la section d'investissement, il y a une augmentation de 268 000 euros. C'est un ajustement au niveau du calendrier de réalisation des projets et de la notification des marchés publics. De toute façon, sur l'investissement, il n'y a que ces deux paramètres qui peuvent bouger. Ce qui est important sur le budget d'investissement, c'est de savoir ce qui a été réalisé. Aujourd'hui, le budget sur investissement était – opérations plus investissements classiques – de 17 757 000 euros. Les opérations, nous avons réalisé 10 426 000 euros de travaux en investissement soit un taux de réalisation de 60 %. Voilà pour la décision modificative de la Commune. Il vous est demandé d'adopter la décision pour la section de fonctionnement à 1 362 500 euros et pour la section d'investissement à 268 700 euros.

Monsieur Frantz DENAT : Voilà ce que nous avons reçu en cinq jours pour le point 2 : 97 pages. Et voilà ce que nous avons reçu pour le point 3. Vous voyez la taille des chiffres ! J'ai des lunettes. 45 pages. Voilà un petit moment que démocratiquement, je demande à ce que sur les cinq jours réglementaires, si on veut pouvoir avoir des échanges qu'on nous dit vouloir valoriser, etc., on ne nous envoie pas deux points comme ça respectivement écrits de cette manière sans commentaire. Il suffit de les comprendre, ce n'est pas un souci, mais il faut avoir le temps de se pencher dessus. Pour ma part, je ne peux pas, même si le fond était bon, accepter de voter des décisions dans ces conditions. Donc, je ne voterai pas cette décision. Je ne vais pas voter contre. Les comptes modificatifs, de toute façon, on peut faire confiance, mais je trouve que la manière de faire et l'envoi des documents dans ces conditions... Qu'on ne nous demande pas de travailler sérieusement et d'être capables, là où on est, de travailler sérieusement. Voilà, Monsieur le Maire, pourquoi je m'abstiendrai pour le point 2 et, vous le verrez, pour le point 3. Je ne le redirai pas.

Monsieur Yvon BOURREL : J'en prends bonne note. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Sur cette modification de budget, je reviendrai sur une question, que j'avais posée il y a un an auprès de ce même Conseil, concernant ce qui est dû à la Direction générale des finances publiques sur l'exploitation du domaine maritime en ce qui concerne l'exploitation des parkings. Si je reprends le procès-verbal de l'époque il est dit – je cite – : "Par les services qui ne sont pas en capacité de répondre". J'avais posé la question : "À quel moment le serez-vous ?" Et on m'a dit : "Pas cette année". Donc, on est un an plus tard et je repose la question. Est-ce que vous avez une visibilité depuis l'exploitation des parkings sur ce qui a été dû et ce qui est à reverser à la Direction générale des finances publiques ?

Madame Caroline FAVIER : Il n'y a rien à reverser. On vous refait la même réponse. Il n'y a rien à reverser sur les recettes de stationnement.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ce n'est pas la même réponse puisque l'année dernière c'était – je cite le procès-verbal – : "Je ne suis pas en capacité de répondre". Maintenant, vous me faites une nouvelle réponse. J'en prends acte. Donc, ce que vous dites aujourd'hui, c'est que pour l'exploitation des parkings, y compris ceux qui étaient sur le domaine maritime public, rien n'est reversé à la Direction générale des finances publiques ?

Madame Caroline FAVIER : Tout à fait.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Sur cette première question, je prends acte qui sera consigné au procès-verbal. La deuxième question, plus de compréhension. Comme l'a dit mon collègue, c'est vrai que c'est un peu compliqué. Mais on arrive quand même à trouver quelques petites choses. Notamment la ligne comptable 70383, page 92. Est-ce que vous pouvez m'expliquer ? Je vois toujours cette redevance de stationnement de 1,5 million et proposition de 226 000 euros. Donc, vu de ma fenêtre avec le temps et les éléments dont je dispose,

il y a eu une baisse, mais sur cette délibération, on constate que c'est globalement positif. S'il y a une baisse à cet endroit... Est-ce que vous la confirmez d'une part, et d'autre part où est-ce qu'elle a été compensée ?

Madame Caroline FAVIER : Non. Je vais reprendre les chiffres avec vous. Il n'y a pas de baisse, il y a une augmentation. Nous avons prévu 1,5 million de recettes en stationnement. Aujourd'hui, au 9 septembre puisque c'est la date où sont arrêtés les chiffres, il y a eu 1 461 655 euros. Nous prévoyons jusqu'au 31 décembre, c'est-à-dire à l'atterrissage, 226 000 euros en plus. C'est pour ça que je vous disais que ce qui compose les recettes supplémentaires sur le budget de fonctionnement était essentiellement dû au stationnement de Carnon.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : C'est clair. Je vous remercie de cette précision. Concernant le vote – et je m'en arrêterai là - les questions du budget sanctionnant de facto la politique de la Commune, vous ne serez pas surpris du vote.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Parmentier.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame FAVIER. Je serai très rapide. Je pense qu'effectivement une note de synthèse expliquant la décision modificative du budget est importante. Pour la bonne compréhension de tout le monde et de nos échanges, c'est un document indispensable qui ne prendrait pas énormément de temps au service et qui rendrait pour tout le monde la chose plus simple et plus agréable. Même pour le citoyen qui, sur le site de la Ville, peut consulter les documents. Après, je sais lire une décision modificative du budget, mais j'ai pu faire les formations.

Monsieur Yvon BOURREL : Sans le dire, vous dites que les réunions de la commission Finance avant le vote sont des réunions qui permettent justement de lever ces interrogations. C'est ça ?

Monsieur Gilles PARMENTIER : Professionnellement, on ne peut pas tous assister aux réunions. Non. C'est typiquement une note explicative.

Monsieur Yvon BOURREL : Mais je dis que, quand il y en a une, elle est bénéfique.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Bien sûr. On est d'accord.

Monsieur Yvon BOURREL : Si vous estimez qu'il en faut une de plus...

Monsieur Gilles PARMENTIER : Une note explicative avec les modifications expliquées, plutôt que justes les deux grandes masses et après aller chercher dans les 90 pages du compte financier. Si on faisait ça pour le budget primitif, par exemple, en cinq jours, on aurait des débats assez stériles. Ça n'aurait pas pris un moment de temps de le faire, je pense, et ça aurait été très bien pour tout le monde.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER : Je suis quand même étonné qu'il y ait un point comme ça qui vienne ajuster le budget primitif alors que vous venez de me dire que vous ne savez rien sur Carnon et que vous ne pouvez me donner aucun document financier sur Carnon. C'est quand même étonnant !

Madame Caroline FAVIER : Vous avez demandé tout à l'heure un bilan. Le bilan, on ne peut pas vous le donner puisque l'année n'est pas terminée.

Monsieur Gérard DEYDIER : Donnez-moi celui de l'année passée, déjà !

Madame Caroline FAVIER : Celui de l'année passée, on vous a déjà répondu, Monsieur. Vous l'avez sur le CA de 2023. Vous l'avez sur le compte administratif. Je vous assure qu'il y est.

Monsieur Gérard DEYDIER : L'ensemble des données ? Dépenses et recettes ?

Madame Caroline FAVIER : Bien sûr. Sur le compte administratif 2023.

Monsieur Gérard DEYDIER : Désolé, je ne l'ai pas vu.

Madame Caroline FAVIER : Vous l'avez. Aujourd'hui, à neuf mois d'exécution du budget, je ne peux vous donner que les chiffres d'exécution de neuf mois. Donc, je vous le redis gentiment, le bilan des chiffres du stationnement, je ne peux pas vous le donner au 7 octobre.

Monsieur Gérard DEYDIER : Ce que je demandais était le bilan du projet, donc la mise en place.

Madame Caroline FAVIER : Le bilan du projet, c'est ce qu'on appelle le budget primitif.

Monsieur Gérard DEYDIER : Oui, mais la mise en place au lancement ? D'accord ?

Madame Caroline FAVIER : Oui.

Monsieur Gérard DEYDIER : Après, il y a les budgets annuels.

Madame Caroline FAVIER : Tout à fait. Donc, il faut que l'année soit terminée. C'est ce qui est retracé dans le compte administratif.

Monsieur Gérard DEYDIER : Déjà le premier, je ne l'ai pas eu.

Madame Caroline FAVIER : Tout le monde l'a eu. C'était dans le compte administratif.

Monsieur Gérard DEYDIER : Non.

Madame Caroline FAVIER : Vous avez eu une version sans les recettes...

Monsieur Gérard DEYDIER : Non. Je ne l'ai pas eu. Vous m'avez dit la dernière fois que vous me le donneriez et je ne l'ai pas eu. Merci.

Madame Caroline FAVIER : Au niveau des chiffres sur le stationnement, je ne vais pas les redire parce que je vous les ai redonnés, Monsieur CHAZOT. Aujourd'hui, je ne peux rien vous donner de plus sur les chiffres du stationnement que ce qu'il s'est passé sur les neuf mois.

Monsieur Yvon BOURREL : Tout le monde s'est exprimé. Je propose qu'on passe au vote, s'il vous plaît. Qui est contre l'adoption de cette décision ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté avec deux contre et sept abstentions. Point suivant.

3. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON 2024 :

Rapporteur : C. FAVIER

La délibération est adoptée à 24 voix pour, 0 contre et 9 abstentions (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT – F.DENAT).

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant est la décision modificative pour le Port de Carnon. Le contexte reprend justement la question que vous avez eue tout à l'heure : améliorer le parcours client, c'est aussi ça, tout ce qui est digitalisation. Accompagner la transition numérique, préparer la biodiversité, des objectifs de développement durable et d'optimisation des ressources. Il y a peu d'ajustements sur le budget du Port. Il y a juste eu le transfert d'un montant de 108 000 euros qui était déjà sans surplus du budget puisque ces 108 000 euros étaient positionnés sur le budget d'investissement. Il s'agit des petites nurseries pour les poissons qui peuvent être mises au budget de fonctionnement. C'est juste un transfert de cette somme qui bascule sur le budget de fonctionnement et c'est le seul mouvement de comptes qu'il y a pour le Port, ces 108 000 euros. Donc, sans impact sur le budget global du Port.

Monsieur Yvon BOURREL : Passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Neuf abstentions.

4. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT N°AP2019-SDC SCHEMA

DIRECTEUR CARNON :

Rapporteur : C. FAVIER

La délibération est adoptée à 24 voix pour, 2 contre (G.DEYDIER – PM.CHAZOT) et 7 abstentions (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – G.PARMENTIER – F.DENAT).

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant. Il s'agit d'une modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement pour le Schéma directeur. Il s'agit d'un avenant, l'avenant numéro 3. C'est une augmentation sur l'estimation de l'enveloppe initialement prévue à 8 882 000 euros qui passe à 9 615 000 euros au niveau des opérations. Au niveau du montant de la rémunération, le mandat d'études et travaux passe de 448 345 euros à 476 000 euros. D'où sont dues ces augmentations ? Les principaux arbitrages concernent des études et des travaux pour la réalisation du Jardin des dunes, et surtout un joli projet de réalisation d'une aire de jeu inclusive, c'est-à-dire adaptée aux enfants souffrant d'un handicap. C'est une aire de jeu qui sera près du Centre administratif de Carnon, de Rosa Parks. Il vous est demandé de modifier l'APCP pour le Schéma directeur.

Monsieur Frantz DENAT : De toute évidence, on ne peut que se réjouir que ce type d'équipement soit développé sur notre ville et s'il l'était plus encore ça serait mieux. Ce que je constate, comme à certains autres moments pour le travail des services, c'est que la SPL, en l'espèce, on ne peut pas dire qu'elle a été très proactive. On découvre maintenant qu'on n'a pas de jardin adapté. Je regrette, vous savez ce que j'en pense, au point de vue de la qualité des services rendus et je constate une fois de plus que quand on refait les choses après, ça coûte plus cher, ça fait des rajouts et je ne comprends pas que ça n'ait pas été inclus, c'est le cas de le dire, dès le début du programme.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Sur ce schéma directeur, en début du mandat, vous nous avez annoncé 6 millions d'euros. Aujourd'hui, on est à 9. On est en augmentation chronique chaque année. Ça donne une impression de navigation à vue, ce qui expliquerait peut-être les besoins de financement importants,

notamment au niveau du parking, mais ma question est, est-ce que tout le projet de Carnon, sur les années qui restent, va être géré comme ça, en augmentation chronique ?

Monsieur Yvon BOURREL : Aujourd'hui, l'ambition de Mauguio-Carnon 2030 est d'arriver à réaliser la renaturation de la ville et travailler sur les mobilités. Il y a eu des aléas. Effectivement, quand on a fait la rue de la Plage, au lieu d'en faire un petit bout, on s'est aperçu que ça aurait été mieux de tout faire, donc il y a eu, comme c'est le cas dans toute aventure qui dure sur la durée au moins d'un mandat, quand je dis un mandat, c'est l'engagement initial puisque si on regarde l'aménagement du port lui-même et des commerces, on a récemment eu une réunion avec Voies Navigables de France, quand on regarde depuis le canal ce que sont les berges de Carnon, il y a également de quoi mettre beaucoup d'argent. C'est la vie de chaque projet. N'oubliez pas qu'on dépense de l'argent sans compter, on est dans la maîtrise budgétaire et dans une ambition qui effectivement fait que, par exemple, pour les jeux inclusifs, on était parti d'un jeu où la base initiale était 40 à 50 000 euros et le jeu va en coûter 300 000, parce qu'on a voulu donner des priorités sur lesquelles vous êtes d'accord. Après, vous ne pouvez pas nous dire qu'au fur et à mesure, on dit "on pourrait faire ici, on pourrait faire là". On reste dans l'ambition initiale avec une renaturation qui coûte cher. L'aménagement des quais, les pépins qu'on a des fois quand on a des casses, quand on a des choses comme ça sur le quai Meynier, les problèmes qu'on a eu avec la mise en place de toute la Capitainerie et ses aménagements font que petit à petit, on a des avenants qui renchérissent le sujet.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ce n'est pas tellement sur le montant qui est en augmentation chronique, mais c'est sur ce qu'on en fait et comment on le fait. Comme on dit, gouverner, c'est prévoir. Dans ce sens-là, c'est dommage qu'il n'y ait pas une concertation préalable avec les acteurs et les habitants et que ça se fasse, pour certains, a posteriori. Tout n'est pas à jeter, je vous l'accorde. Il y a des choses qui sont bien pour Carnon. On n'est pas d'accord sur tout. Il y a des choses, je ne les aurais pas faites comme ça, c'est clair. Il y a des choses qui sont bien. Mais ce qui est dommage, c'est que, comme je vous dis encore, il y a ce sentiment de navigation à vue, qu'il n'y ait pas, un, cette concertation préalable et deux, cette anticipation qui soit faite.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur BALZAMO.

Monsieur Dominique BALZAMO : Pour les Carnonnais, il ne faut pas parler comme ça parce que je suis de Carnon et conseiller municipal. Il y a eu quand même une concertation avec les Carnonnais. Il y a eu plusieurs réunions où les gens sont venus, où on avait montré le projet en début de mandat et en fin de mandat. Il y a eu des projets. Je me réjouis s'il y a une augmentation. Je m'en réjouis parce que ça veut dire qu'on en fait plus que ce qu'on avait prévu au projet. Il faut le voir comme ça.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur PARMENTIER, Monsieur COISNE, puis on passe au point suivant.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je me réjouis de la création de cette aire de jeux. Je pense effectivement que c'était un besoin et un manque sur Carnon. Je préfère qu'un projet soit amendé dans le bon sens plutôt qu'il y ait un conservatisme mal placé et qu'on continue sans possibilités d'amélioration. Très rapidement, vous dites qu'il n'y a pas de dérives budgétaires. Je trouve quand même sur l'opération, par exemple, du jardin de l'autre côté à Carnon, le jardin du Bosquet, il y a eu une dérive budgétaire sur cette opération assez nette. L'inflation fait que forcément, tout augmente.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur COISNE. Merci Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est une remarque que je vais faire qui est récurrente, c'est sur la présentation de la décision. On dit, on va modifier l'APCP. AP, c'est l'autorisation de programme et CP, c'est crédit de paiement. On parle plus de crédit de paiement que d'autorisation de programme parce que mon collègue me dit, c'est 10

millions. Mais avant, c'était quoi ? Il me dit, ça n'a fait qu'augmenter. La moindre des choses pour la transparence des décisions que nous sommes amenés à prendre après, c'est de montrer ce sur quoi nous avons voté précédemment, c'est-à-dire le montant de l'AP précédente. Je ne sais pas si c'est l'année dernière ou il y a deux ans. Comme ça, on peut voir les écarts. Et si oui, je pense que oui, puisque mon collègue l'a remarqué, de combien il est. En effet, on peut remettre en regard les travaux que vous avez déclinés et que vous avez désignés. En plus, ça rejoint un peu les observations de la CRC. On travaille sur les autorisations de programme. La deuxième chose, les autorisations de programme, ça permet aussi de vérifier qu'on a le budget pour le faire. Même s'il est pluriannuel, c'est au moins ça, avant de voter, une augmentation de l'enveloppe, puisque ça revient à ça. Encore que c'est plus noble, un programme, c'est quelque chose. Comme vous dites, il y a les jardins des Dunes, il y a l'aire de jeux inclusifs, etc. Mais derrière, ce sont quand même des chiffres qu'on nous demande. Il faut absolument, la prochaine fois, Madame FAVIER, je vous sollicite pour que la prochaine fois, au moins, on ait deux colonnes. Le reste à la limite, mandaté 2015-2019, ce n'est pas qu'on s'en foute, mais on fait confiance, c'est de la compta. Par contre, les deux premières colonnes, montant de l'AP à date de, montant de l'AP, objet de la présente délibération, et après, il y a une colonne écart, et on voit en quoi consistent les écarts, si c'est l'avenue Grassion Cibrand, si c'est le jardin des Dunes, si ce sont les études de passerelles, etc., pour la clarté. Ça évite, franchement, ces discussions.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est une proposition recevable.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est dommage parce que le jardin des Dunes, on va encore en reparler au mandat avec la SPL puisque ça vient après. Le jardin des Dunes, l'aire de jeux inclusifs, il faut nous donner envie. Pourquoi vous ne nous mettez pas dans l'annexe, un petit croquis et le programme ? On parle de programme. Le jardin des Dunes, l'aire de jeux inclusifs, ça nous donne envie. Et si on a envie, on vote pour, il n'y a pas de problème. Si on a le budget.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Monsieur COISNE. On passe au vote maintenant, s'il vous plaît. Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? Sept. Deux contre, sept abstentions.

5. CREANCES ETEINTES ET CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR 2024 AU BUDGET PRINCIPAL :

Rapporteur : C. FAVIER

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, il s'agit des créances éteintes et créances admises en non-valeurs. Ce sont les produits qui n'ont pu être recouverts pour des raisons indiquées dans l'annexe que vous aviez. Ce sont des créances qui restent valides juridiquement, mais qui sont admises en non-valeurs au niveau de la comptabilité pour alléger la comptabilité du comptable assignataire, c'est-à-dire la trésorerie. Les produits irrécouvrables soumis à l'approbation du conseil s'élèvent pour la commune de créances éteintes à 4 491,98 euros et créances admises en non-valeur, 2 076,02 euros. Il s'agit essentiellement de tout ce qui est taxes d'affichage publicitaire et de fourrière.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote s'il vous plaît pour autoriser en non-valeurs ces créances à présenter. Quelqu'un d'autre qui s'abstient ? Je vous remercie.

6. CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR 2024 AU BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON :

Rapporteur : C. FAVIER

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant est identique, mais pour le port de Carnon. Le montant des créances admises en non-valeurs est de 2 510 euros hors taxes, soit 3 012 euros TTC. Et là, il s'agit de la destruction d'un bateau.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote s'il vous plaît. Contre ? Abstention ? Unanimité, merci.

7. FLUX FINANCIERS RECIPROQUES CCAS/COMMUNE :

Rapporteur : C. FAVIER

A/ REALISATION DE L'EPICERIE SOCIALE - AMENAGEMENT D'UNE EPICERIE SOCIALE AU SEIN DU LOCAL CCAS/PMI-STS DU CENTRE DES CISTES A CARNON :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, ce sont les flux financiers réciproques entre le CCAS et la commune. Il y a des flux qui sont échangés entre deux entités avec une personne morale chacune. Nous avons deux montants. Il y a eu la réalisation de l'épicerie sociale, aménagement de l'épicerie au sein du local du CCAS, PMI et du centre des cistes à Carnon. Le projet était de 186 198 euros. La commune a fait l'avance et maintenant, il faut autoriser à procéder aux écritures de régularisation de ces flux sur le budget du CCAS et de la commune. Le deuxième point, le deuxième montant, c'est une subvention versée par la commune pour le financement des travaux de cloisonnement acoustique de quatre bureaux au sein du CCAS. Vous comprendrez la nécessité de la confidentialité. Il y a eu une dépose intégrale des cloisons et ensuite, pose des nouvelles cloisons pour un montant de 59 977,93 euros TTC. Maintenant, il faut permettre de verser la subvention à hauteur de 49 481 euros hors taxe.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Caroline. Monsieur DEYDIER, une question.

Monsieur Gérard DEYDIER : Il y a quatre ans, on avait une dame qui avait fait un legs au CCAS de Carnon. Il a été dit que c'était pour acheter un bien, un logement d'urgence. Ce projet en est où ?

Monsieur Yvon BOURREL : Laurent.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Ce legs a financé l'épicerie sociale et financera un appartement d'urgence. L'épicerie sociale est ouverte et l'appartement d'urgence est en cours, il est au budget du CCAS. Simone BLAZIN a dû vous le dire. C'est programmé et on en est même à l'appel d'offres.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous invite, s'il vous plaît, à voter favorablement, si c'est possible, pour ces propositions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, unanimité.

B/ SUBVENTION VERSEE PAR LA COMMUNE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CLOISONNEMENT ACOUSTIQUE DE 4 BUREAUX AU SEIN DU CCAS A MAUGUIO :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, il s'agit d'appel d'offres d'attribution de l'accord-cadre pour l'entretien des espaces verts. Le marché pour l'entretien des espaces verts offre une variété de tâches adaptées aux capacités de personnes en situation de handicap et favorisant l'insertion professionnelle. Il y a eu 19 retraits, dont un, pour information seulement, 18 retraits anonymes et deux candidats ont déposé une offre. Ce contrat est un accord-cadre non alloti avec un montant maximum annuel de 200 000 euros hors taxe, qui donnera lieu à l'émission de bon de commande. Pour ce marché, la dévolution en lots séparés aurait rendu techniquement difficile l'exécution des prestations, vous le comprendrez. De plus, l'allotissement en lot géographique n'est pas non plus pertinent, donc la dérogation au principe d'allotissement a été dûment justifiée auprès des candidats. Ce contrat court pour une période ferme de quatre ans selon les trois critères d'analyse qui étaient le prix, la valeur technique et la protection de l'environnement. L'offre de l'ESAT L'Envol de Castelnaud était correcte et a été choisie par la commission. C'est une mise à disposition d'une équipe de cinq personnes sur la journée ou demi-journée sur l'entretien des espaces verts du territoire de Carnon. La commission qui a eu lieu le 1er juillet 2024 a donné l'avis favorable pour ESAT L'Envol de Castelnaud.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. Des questions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

8. APPEL D'OFFRES-ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :
Rapporteur : C. FAVIER

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. APPEL D'OFFRES-ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE DE NETTOYAGE DES VOIRIES URBAINES COMMUNALES ET POUR LA PROPETE URBAINE :
Rapporteur : C. FAVIER

La délibération est adoptée à 30 voix pour, 0 contre et 3 abstentions (G.DEYDIER – PM.CHAZOT – F.DENAT).

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, c'est aussi un appel d'offres attribution de l'accord - cadre de nettoyage des voiries urbaines, communales et pour la propreté urbaine. Il s'agit d'un accord-cadre alloti avec maximum conclu avec un attributaire qui donnera lieu à l'émission de bons de commande également. Le lot 1, c'était le balayage et nettoyage mécanisé des voiries à Carnon, montant maximum 500 000 euros par période et marché réservé prestation de services pour la propreté urbaine. Une seule offre a été déposée pour chacun des lots et la seule offre proposée pour le lot 1 s'est avérée incomplète. Elle a été déclarée irrégulièrement et décalée pour plus tard. Le contrat relatif au lot 2 court à compter du 1er janvier 2025 pour une période initiale d'un an et reconductible trois fois pour une durée de quatre ans. La commission, le 1er juillet 2024, a donné un avis favorable à l'attribution du lot 2 à l'entreprise ESSAT Envol de Castelnaud en mandataire.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Caroline. Monsieur DENAT.

Monsieur Frantz DENAT : Une question. La commune avait acquis, il y a peu de temps, un matériel de nettoyage, une balayeuse aspirante pour les rues. D'autre part, du temps de mon court passage à vos côtés, les avaloirs étaient quand même dans notre région, dans notre commune, un vrai sujet sur le nettoyage. J'ai compris qu'il y avait 17 agents sur Mauguio et 10 sur Carnon aux espaces verts. Mais là, ça dépasse les espaces verts. Je pense que doit y avoir aussi le nettoyage. Je suis surpris qu'on ne garde pas stratégiquement, pour la commune, un certain nombre de missions par nos services techniques dont ceux qui me semblent prioritaires, qui est le nettoyage régulier des avaloirs. Évidemment, ça renvoie à l'effectif éventuellement manquant au service technique. Vous savez, lorsque j'étais en poste à vos côtés, que c'était un des sujets qui m'était cher de pouvoir les voir reprendre force et vigueur dans leur travail malgré les aléas physiques qu'il peut y avoir pour les uns et les autres. Je suis content de l'ESAT et de l'insertion, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit, mais je questionne vraiment la stratégie de la ville sur ce type de matière pour qu'on se retrouve à avoir des marchés à 500 000 et 500 000 euros pour faire des tâches pour lesquelles on a quand même des services.

Monsieur François DALBARD : Je n'ai pas très bien compris votre question. Le propos de la question, c'est de dire pourquoi... Parce qu'on a des équipes voirie, les 17 concernent une équipe d'espace vert, il y a des équipes voirie qui s'en occupent. L'ESAT s'occupe, c'est peut-être un mot grossier, du tout-venant. Si vous avez des points durs, des points difficiles sur des avaloirs qui sont bouchés, il faut les signaler et on fera intervenir l'équipe de voirie. Peut-être que je n'ai pas très bien compris la question alors.

Monsieur Frantz DENAT : C'est sans doute moi qui me suis mal exprimé, Monsieur le conseiller délégué, il n'y a pas de souci. Donc je reprends en disant, j'ai reçu avec ce plan, comme tout le monde, un plan, ce plan désigne l'ensemble des voiries concernées par ce marché. En fait, ce sont toutes les voiries. Je ne sais plus à l'heure actuelle combien d'agents sont destinés aux voiries, mais toujours est-il que les avaloirs dans leur ensemble, et pour cause, sont tous des points sensibles puisque c'est là que viennent s'agglomérer, dans les épisodes cévenols, les feuilles qui traînent, etc. Il fut une époque où était prévu un plan où, quand arrivait la période des épisodes cévenols, on faisait passer des nettoyages préalables, et qu'on faisait nettoyer les avaloirs avant cette période, grosso modo de septembre. Je maintiens ma question qui est celle-là : est-il logique de devoir passer un marché complémentaire alors que nos équipes, pour moi, étaient en mesure de le faire ? D'autant qu'elles avaient été munies d'un matériel qu'on avait acheté spécifiquement pour pouvoir participer à ce nettoyage. Est-ce que c'est plus clair ?

Monsieur François DALBARD : Un tout petit peu, mais peut-être pas suffisamment. Le travail est immense à faire sur Mauguio, on a besoin de toutes les équipes pour tout faire. Et sur Carnon. Il y a donc les équipes de l'ESAT qui fait le gros du travail et avant chaque épisode cévenol, nous comptons sur l'équipe de voirie pour venir nettoyer les avaloirs.

Monsieur Frantz DENAT : C'est marrant, j'aurais fait ça différemment.

Monsieur François DALBARD : Peut-être.

Monsieur Frantz DENAT : J'aurais pensé que nos équipes faisaient d'abord et qu'on faisait l'ESAT après.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci pour cet échange, on continue. Il faut qu'on vote pour ces... Excusez-moi, Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Sur l'état de la voirie, je remarque quand même énormément de déjections canines sur les trottoirs. Je sais bien que c'est aussi de la faute des propriétaires de chiens qui ne font pas l'effort de ramasser les déjections de leur animal, mais je pense qu'il y a une action à faire au niveau de la Commune

pour essayer d'endiguer ce problème. De l'éducation. Il y en a partout et je voulais vous le dire ce soir. Merci.

Monsieur Frantz DENAT : Vous me permettez, Monsieur le Maire, de reprendre la parole juste sur ce point des déjections canines ? Merci. Il y a deux choses. Pour ma part, j'avais proposé qu'on mette des sachets — il y en a dans des centaines et des milliers de villes en France — et un peu plus de poubelles urbaines. Ça n'a visiblement pas été suivi d'effets. Deuxièmement, on n'a pas d'espace de promenade canine particulier — pour faire un complément à ce que disait Monsieur PARMENTIER — qui pourrait être un lieu de rassemblement naturel où les gens auraient éducativement tendance à ramasser. On est dans le déni du fait qu'il existe des chiens. Les chevaux se promènent sur la plage, mais pas les chiens pendant l'hiver. Il y a un moment où des choix... Si. J'ai des photos de chevaux sur la plage. Je n'ai rien contre et je suis content de voir des chevaux cavalier sur la plage. Je dis simplement qu'on ne peut pas dire à tout le monde : "Allez à la Grande-Motte sur la portion entre la porte 61 et 62". Quand vous habitez Mauguio, c'est un peu simple et ce n'est pas très solidaire.

Monsieur Yvon BOURREL : Je porte à votre connaissance qu'en mairie annexe et en mairie ici, on distribue des sachets pour les personnes qui veulent en avoir. Le civisme des gens qui ont des chiens, s'ils ont le bon goût de faire quelques centaines de mètres pour être dans la campagne... C'est la chance que nous accorde la typologie de la ville. Même si la plage aujourd'hui n'est pas à mes yeux l'endroit idéal d'expression pour un chien quand elle est ensuite occupée par des enfants. C'est un sujet où on peut faire des réserves, effectivement. Je précise quand même que nous sommes Ville labellisée en termes de propreté et que des efforts sont déployés. Monsieur PARMENTIER, je ne veux pas vous laisser penser qu'on laisse aller les choses à vau-l'eau. Ce n'est pas du tout le cas. On peut toujours mieux faire, c'est vrai.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Monsieur Yvon BOURREL : Non, mais on peut toujours mieux faire. En tout cas, l'action publique se déploie dessus et on verbalise. Il y a plus d'une centaine de verbalisations par an quand même, mais on est là d'abord pour essayer de prévenir. Convaincre plutôt que contraindre. Après, quand il faut contraindre, on contraint. On passe au vote si vous voulez bien. Point 9. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Caroline toujours.

10. SCHEMA DIRECTEUR DE CARNON - PASSATION D'UN AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MANDAT D'ETUDES ET DE TRAVAUX AVEC LA SPL L'OR AMENAGEMENT :

Rapporteur : C. FAVIER

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant. Il s'agit du schéma directeur de Carnon et de l'avenant numéro 3. Tout à l'heure je vous ai parlé des modifications de l'APCP. Maintenant, on développe un petit peu plus la raison. L'avenant numéro 3 a pour objet de prendre en compte les études et travaux pour la réalisation d'une nouvelle aire de jeu inclusive accessible à tous les enfants située avenue des Comtes de Melgueil à proximité du parking centre et du centre administratif. Cette aire prendra place sur une emprise de 700 mètres carrés, bien plus importante que l'aire de jeu initiale, et intégrera cinq jeux adaptés. Je vais bientôt vous faire rêver, Monsieur COISNE, j'espère. C'est juste une question de technique. Ce sera un aménagement spécifique, un espace arboré garantissant le confort d'usage pour tous les publics, et le Jardin des dunes, des travaux de renaturation et d'aménagement de l'avant-port. La programmation de ces nouveaux projets entraîne une augmentation des temps passés du mandataire et une évolution de l'enveloppe financière sans remettre en cause la durée des travaux. Au niveau des montants, le montant prévu initialement était de 8 882 000 euros TTC et le nouveau montant est de 9 615 440 euros TTC. Au niveau de la rémunération du prestataire, le montant de départ était

de 427 000 euros TTC et le nouveau montant est de 448 000 euros TTC. D'ici la fin — on va passer au vote —, j'aurais des images à vous proposer.

Monsieur Yvon BOURREL : On n'a pas d'images ? On pourrait peut-être demander à Madame GELY, la porteuse du projet avec toute la détermination qu'on lui connaît, de nous en dire quelques mots à défaut d'avoir une image.

Madame Laurence GELY : Volontiers. Dès qu'on me donne la parole sur ce sujet-là... Merci, Monsieur le Maire. Le jardin inclusif vient en lieu et place de ce qu'on connaissait comme jardin où on a promené nos enfants quand ils étaient petits. Aujourd'hui, le but est de faire quelque chose d'inclusif dans tous les sens du terme. On avait le choix, par exemple, entre plusieurs types de balançoires. Rien qu'une balançoire peut ne pas être inclusive alors qu'elle est cochée inclusive. Exemple : il existe des balançoires dans lesquels on rentre avec un fauteuil roulant et on peut se balancer. C'est très bien, sauf qu'un enfant valide n'a pas le droit d'y aller. On n'est donc plus dans l'idée d'inclusion qui me semble importante. On a donc vraiment opté pour des jeux qui soient vraiment partagés par tous. Pour l'enfant en fauteuil — c'est en grande partie pour lui —, il s'agit de se déplacer dans les jeux. Le but est que dans les structures, l'enfant en fauteuil puisse aller le plus loin possible dans le jeu et qu'il ait un intérêt dans le jeu. Et pas qu'on lui dise : "Tu rentres dans le parcours et après tu regardes les copains qui montent. Tu leur fais coucou en bas sur ton fauteuil". On a vraiment réfléchi à cette dynamique. Comment on y a réfléchi ? Pas moi toute seule dans mon bureau. On a créé un comité de travail autour du sujet avec des personnes qui représentent les quatre familles de handicap et des professionnels. On a vraiment travaillé sur le confort d'usage. Évidemment qu'on va respecter la loi, mais le but est vraiment d'aller au-delà et de penser que les personnes concernées savent bien mieux que moi ce qu'elles ont comme besoins. Un besoin, par exemple, dans le confort d'usage est de faire attention aux matériaux choisis et attention à mettre de l'ombre dessus. Un toboggan, vous pouvez prendre un petit enfant et le poser dessus en lui disant : "Attends, je vais refaire tes lacets", mais s'il n'a pas de sensibilité dans les jambes et qu'on est en plein été, il va juste se brûler les jambes et il ne le sentira pas. Le confort d'usage, c'est vraiment qu'on a écouté la parole des uns et des autres pour arriver à quelque chose où il y aura cinq jeux — c'est ce que tu as dit ? —, mais pas que. Il y aura aussi un parcours en bois sur lequel on pourra circuler, un peu comme ceux de Pérols si vous les connaissez. J'espère que j'ai fait rêver tout le monde ?

Monsieur Yvon BOURREL : Pour l'exclusivité. Madame GELY, pour l'inclusivité et pour l'inclusion.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Juste une explication de vote parce que cette délibération numéro 10 est le pendant de la numéro 4. Évidemment, sur l'aire de jeu et la renaturation du jardin... on a les images. Ce sont des choses positives pour lesquelles on ne peut qu'être favorable, notamment pour les enfants en situation de handicap. Voilà pourquoi une petite explication de vote. C'est très bien et je vois que notre collègue adjointe, sur ces questions de handicap, est en pointe. Je regrette seulement qu'on n'ait pas pu le prévoir en amont. Je salue une nouvelle fois sa détermination sur le sujet qui a permis d'amender le sujet au final, même si sur la forme — puisque sur le fond, on est d'accord —, ça aurait été mieux de le prévoir dès le départ.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est l'année olympique qui le voulait, Monsieur CHAZOT. Plus haut, plus vite, plus fort, plus cher, plus grand.

Monsieur Frantz DENAT : Ce qui est dommage, Monsieur le Maire, c'est que ça coûte 74 724 euros de plus à la Commune. Surtout que le travail — on l'entend — a été fait par d'autres. À nouveau, on se retrouve avec une SPL qui prend de tous les côtés. Ça me contrarie depuis le début, donc ça continue à me contrarier là où je suis.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous êtes cohérent, très bien. On passe au vote s'il vous plaît. Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci. Tous les prochains points seront présentés par madame GELY.

Monsieur Frantz DENAT : Sans garantie !

11. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA HLM FDI HABITAT POUR L'OPERATION « ORA » SIS ZAC DE LA FONT DE MAUGUIO :

Rapporteur : C. FAVIER

La délibération est adoptée à 32 voix pour, 1 contre et 0 abstention (G.PARMENTIER).

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, je n'ai pas de photo. Il s'agit d'une garantie d'emprunt à la SA HLM FDI HABITAT pour l'opération ORA de La Font de Mauguio. Il s'agit d'obtenir une garantie d'emprunt à hauteur de 80 % du montant du prêt pour financer un programme locatif de 15 logements collectifs baptisés ORA et situé à la ZAC de La Font de Mauguio. Cette opération a nécessité l'obtention de quatre prêts locatifs aidés auprès de la Banque des Territoires, Caisse des dépôts et consignations. Le montant total du prêt est de 1 358 035 euros. Il vous est demandé d'accorder cette garantie à hauteur de 80 % du montant emprunté avec l'engagement de rembourser si jamais il y avait un défaut de paiement du montant, jusqu'au bout, et de se substituer dans les plus brefs délais.

Monsieur Frantz DENAT : On a une idée du montant global aujourd'hui des garanties apportées par la Commune ?

Madame Caroline FAVIER : C'était au niveau du CA chaque année. On est tenu de faire un point sur le montant. Tu veux le montant ?

Monsieur Frantz DENAT : Est-ce qu'on l'a ou pas ?

Madame Caroline FAVIER : On le cherche sur le CA.

Monsieur Frantz DENAT : OK, c'est gentil. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote si vous voulez bien pour cette garantie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une opposition, Monsieur PARMENTIER. Point suivant, on change d'orateur.

12. CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX ROUTIERS SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°62^E2 PR 1+200 A 1+300 MAUGUIO CARNON :

Rapporteur : F. DALBARD

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur François DALBARD : L'objet de cette délibération est la signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département pour la réalisation d'une piste cyclable entre la nouvelle passerelle de la Métropole qui vient sur Carnon et le bout de l'EuroVelo 8. Il vous est demandé d'approuver le programme de travaux et la convention de transfert, d'autoriser monsieur le maire à le signer, et d'inscrire les crédits au budget.

Monsieur Daniel BOURGUET : Je vais dire déjà que c'est une très bonne chose parce que j'étais un peu dégoûté quand ils ont démolé la passerelle Lambert. J'avais eu un engagement oral avec VNF qu'ils attendraient que le Département fasse les travaux avant de démolir la passerelle Lambert. Finalement, ils n'ont pas respecté cet engagement. Ils ont dit que c'étaient des problèmes de sécurité. C'est possible, on ne sait pas, mais je trouve qu'ils n'ont pas été fair-play avec nous sur le coup. Ce qui m'interpelle, c'est le financement. J'ai vu que la Commune participe un petit peu au financement, mais l'Agglomération, non. Je ne comprends pas pourquoi l'Agglomération ne participe pas à ce financement.

Monsieur Frantz DENAT : Peut-être en poursuivant, comme ça vous pourrez faire une réponse commune, outre la même question que vient de poser monsieur BOURGUET, je me demande pourquoi VNF ne participe pas parce que c'est quelque chose qu'ils ont démolé. Je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas aussi rentrer dans le rond des financeurs pour remplacer cette passerelle. Je maintiens aussi l'utilité, et je suis très content de la voir revenir.

Monsieur Yvon BOURREL : Effectivement, c'est le regret de la Commune que celui d'assister au fait que VNF ne veut pas rétablir la passerelle. Ils ont argué qu'il y avait des difficultés d'exploitation et un certain danger à faire perdurer l'ouvrage dans l'état initial. Ce n'était pas la volonté de la Commune de voir s'interrompre ce cheminement par EuroVelo 8. Monsieur BOURGUET et madame BOURGUET y étaient également, quand on s'était rencontrés au Triangle avec le maire de Pérols, notre collègue Jean-Pierre RICO, la Région, le Département et VNF, nous souhaitions justement qu'il n'y ait pas de discontinuité dans le service rendu. Ce qui a été malheureusement le cas puisque la passerelle pour les vélos va être inaugurée la semaine prochaine. Le Département avec lequel nous avons pris langue n'a pas encore recommencé les travaux. Le cofinancement se fait parce qu'on est sur la commune. On n'est pas à mon sens sur une voirie communautaire, et à ma connaissance — je me tourne vers mes collègues et vers Monsieur OUNOUGHY —, je pense que la Communauté d'Agglomération ne finance pas les voiries communales. Elle finance sur son domaine.

Monsieur Frantz DENAT : C'est une voie verte.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur OUNOUGHY, un petit mot ?

Monsieur OUNOUGHY : Effectivement. L'Agglomération aurait pu financer au titre de sa compétence mobilité, mais on est dans le cadre d'un transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Département qui gère la route départementale et la Commune qui a la compétence en matière de circulation et déplacements en agglomération, mais au titre du Code de la route en zone agglomérée. Ça concerne donc la Commune dans sa compétence voirie et non l'Agglomération sur sa compétence mobilité dans ce cas précis.

Monsieur Yvon BOURREL : Prisme voirie et pas prismes mobilités. Mais la question est tout à fait de bon ton.

Monsieur Daniel BOURGUET : Ça aurait été logique qu'il participe.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Pour appuyer ces questions, comme c'est une voie à vélo de niveau d'intérêt européen, pourquoi vous n'avez pas sollicité des financements européens, régionaux ou des financements à ce niveau-là ? Est-ce parce que ça prenait trop de temps ? Par rapport au coût du dossier, ça ne valait pas le coup ? Normalement, pour une euro-route comme celle-là, on va chercher jusqu'en haut tous les sous. C'est d'intérêt important.

Monsieur François DALBARD : Il y avait une opportunité de projet, c'est-à-dire qu'il y avait la construction de cette passerelle sur le pont de Carnon de la Métropole. Le Département qui a en charge la plus grande partie du

projet, comme vous avez pu le voir sur le dessin, s'est proposé à dire, comme il se fait souvent, de continuer sur la partie communale sous réserve d'une participation de la Commune. C'est plus une opportunité qu'un réel... Mais c'est juste pour l'Agglomération.

Monsieur Yvon BOURREL : Je précise quand même que l'aboutissement d'un accord entre la Métropole, le Département, les communes limitrophes et la Région n'a pas été une mince affaire au départ par rapport au principe, et ensuite par rapport au financement, à la maîtrise d'ouvrage, à VNF, par rapport à ce qui était acceptable et ce qui ne l'était pas, par rapport aux exigences de notre collègue le maire de Pérols et au fait que certains sautaient par-dessus le pont et par rapport à la sécurité. Elle est comme elle est, on l'aime ou on ne l'aime pas, mais elle rend le service attendu. Et dans quelque temps, on a inscrit au budget — cette année — la continuité de l'EuroVelo 8. Les travaux devraient se faire quand ?

Monsieur Frantz DENAT : (inaudible)

Monsieur Yvon BOURREL : Tu as des informations au niveau Département ? 2025 ? C'était déjà inscrit ?

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : (inaudible)

Monsieur Yvon BOURREL : D'accord.

Monsieur Frantz DENAT : Ils prennent leur part, le Département. Ce sont les autres qui (inaudible).

Monsieur Yvon BOURREL : Je peux dire que le Département, il y a eu une négociation bien entendu, comme en toutes choses, quand c'est bi-parti.

Monsieur Frantz DENAT : Ils répondent bien.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Je vous propose de passer au vote pour cette convention de transfert. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Excusez-moi.

Madame Caroline FAVIER : Nous garantissons à l'heure actuelle à hauteur de 25 millions, les prêts. Dans le CA que nous avons voté, il y a la liste de tous les prêts pour les emprunteurs, les banques et les montants. L'encours actuel est de 25 millions.

Monsieur Gérard DEYDIER : Merci beaucoup.

13. REPONSE AUX OBSERVATIONS DE LA CRC

Rapporteur : Y. BOURREL

La délibération est adoptée à 24 voix pour, 2 contre (PM.CHAZOT – F.DENAT) et 7 abstentions (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – G.DEYDIER – G.PARMENTIER).

Monsieur Yvon BOURREL : Nous passons au point 13 avec la réponse aux observations de la Chambre régionale des comptes. Je rappelle que cette Chambre régionale des comptes, qui a analysé les comptes de 2016 à 2021, nous a rendu une copie qu'on aimerait voir perdurer et que beaucoup de communes aimeraient avoir. Sans pratiquer l'autosatisfaction parce que ce n'est pas mon genre, je renouvelle mes remerciements à toutes les personnes de l'administration et des élus qui ont concouru. Quand je dis : "des élus" c'est tout le monde parce que finalement, la conduite des affaires communales, chacun prend une part. Chacun estime que quand ça

marche bien, il en a pris une large part ; et quand ça marche un peu moins bien, que c'est les autres. À ce rapport, à mon sens et à la marge, la personne du Trésor nous a fait quelques recommandations que nous allons passer en revue. Il est dit qu'un an après le rapport, la Commune doit répondre point par point aux diverses recommandations de la Chambre régionale des comptes. La première recommandation est l'instauration d'un suivi annuel de chaque convention sur la base des rapports annuels d'activités transmis par chaque exploitant. Il faut lire là une recommandation relative aux concessions de plage. Les concessions de plage où les objectifs étaient de garantir la conformité des activités d'exploitation aux besoins du tourisme et du service public balnéaire ; garantir la compatibilité des activités avec le respect du principe de l'usage libre et gratuit des plages et la préservation des sites — ce qui n'est pas une mince affaire, mais qui est nécessaire — ; évaluer des modèles économiques d'exploitation et le risque financier porté par la Commune. Nous avons donc répondu pour le premier point par la tenue d'une réunion de préparation de saison avec les sous-concessionnaires qui a été faite le 29 mars pour la saison 2024 ; la réalisation de contrôles opérationnels de montage et démontage pour chaque saison d'exploitation ; et enfin la réalisation de contrôles pendant la saison d'exploitation. En second lieu, le suivi annuel est également administratif et comptable. Il passe par la collecte et l'analyse des rapports que chaque exploitant doit transmettre à la Ville l'année N + 1. Concernant la saison 2022, il a été relevé un défaut de transmission des éléments attendus dans les délais qui ont donné lieu à des relances formelles. Relativement à la saison 2023, un rappel a dû être adressé à trois exploitants sur cinq. La Ville a toutefois constaté que les éléments transmis par les sous-délégués ne lui permettaient pas, du fait d'éléments trop succincts, partiels ou absents, d'analyser le fonctionnement de chaque sous-concession, en particulier au regard de l'accueil du public, du service public balnéaire à proposer, et de la préservation du domaine. Dans ce contexte, il a été transmis aux exploitants un modèle de rapport afin qu'ils puissent, à partir de ce modèle standardisé autorisant les comparaisons, faire état des éléments effectifs de l'exploitation. Cette matrice sera utilisée pour le rapport d'activité ayant trait à la saison 2024. Donc, la mise en œuvre de la recommandation numéro 1 est en cours. La seconde est de présenter chaque année à l'État le rapport détaillé prévu à l'article R21-24 du Code général. Il s'agit là d'une convention tripartite. L'État est le concédant, la Commune est concessionnaire et les exploitants sont les sous-concessionnaires. Le rapport dépend donc des éléments fournis par les sous-concessionnaires à l'issue de la saison. Le troisième point est d'adopter une stratégie d'aménagement du territoire qui intègre l'adaptation au changement climatique, puis de la décliner en plans d'action dans les documents d'urbanisme réglementaires. Il faut savoir qu'en ce sens, la Commune avait anticipé cette recommandation puisqu'elle est inscrite depuis le 11 avril 2023 sur la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées au phénomène hydrosédimentaire entraînant l'érosion du littoral. Délibération qui a recueilli un avis favorable du président de l'Agglomération le 17 mai 2023. En conséquence, les dispositions des articles L121-22-1 et suivants du Code de l'urbanisme prévoient que les communes incluses sur cette liste établissent une carte locale d'exposition au recul du trait de côte. Dans un souci de cohérence territoriale, cette extension se fait sur une étude pour le compte de la Communauté d'Agglomération. Les services sont informés de tout cela. À l'occasion de ce Conseil, je vous propose de prendre note de l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme qui va traduire ces dispositions par rapport à l'établissement d'une carte locale d'exposition au recul du trait de côte et la reporter sur le règlement graphique du document d'urbanisme de la Commune. Ensuite, d'approuver les modalités de mise à disposition au public du projet de modification. Par rapport au Plan de prévention des risques d'inondation et du retrait du trait de côte, une enquête publique se déroule en ce moment du 24 septembre au 25 octobre inclus. Le quatrième point est d'assurer un suivi des opérations d'investissement afin d'améliorer le taux d'exécution du budget. C'est un point qui avait d'ailleurs été abordé en Conseil municipal, l'idée était de renforcer le taux d'exécution du budget. Les moyens qui ont été mis pour aller dans le sens d'une meilleure exécution sont le suivi des opérations en Autorisations de programme et crédits de paiement, AP/CP, ce dispositif permet de mieux planifier les investissements sur plusieurs années et d'adapter les crédits en fonction de l'avancée des projets ; le suivi du plan pluriannuel d'investissement, le PPI, qui permet d'avoir une vision globale des projets sur le long terme et de coordonner les efforts en fonction des priorités de la Commune ; les outils de programmation opérationnels qui permettent de calibrer les crédits d'investissement en fonction du calendrier de sorte que les

crédits sont alloués de manière plus précise et alignés avec la réalisation effective des projets. Dialogue financier opérationnel. Un dialogue renforcé entre les services financiers opérationnels a été instauré pour que l'affaire soit plus cohérente entre les prévisions budgétaires et la réalisation effective des projets. Et deuxièmement, un suivi régulier du calendrier prévisionnel afin d'ajuster des opérations, d'ajuster le budget au plus près de la réalité avec des décisions modificatives si nécessaire pour adapter les crédits — ce que nous avons fait tout à l'heure — en fonction du calendrier des opérations d'investissement. Pour ce qui est relatif au taux de réalisation, des efforts ont été concrets. En 2021, on avait 46 % de taux d'exécution. On est passés en 2022 à 64 %, et en 2023 à 66,5 %. Sachant que l'année 2024 devrait être supérieure. On sera dans les 70 ou un petit peu plus.

Madame Caroline FAVIER : On est déjà à 60.

Monsieur Yvon BOURREL : On est déjà à 60. Sachant que le taux d'exécution budgétaire, en moyenne... en tout cas, quand il est de 85 %, c'est très joli et c'est assez rare. Il est toujours bon de viser l'excellence. Objectifs pour 2024. Une attention particulière a été demandée à l'ensemble des directeurs et chefs de service lors de la préparation budgétaire, notamment d'évaluer la capacité de réalisation des services avant de programmer de nouveaux projets. Comme au restaurant. On ne commande pas une assiette trop lourde si on ne peut pas la manger. Contribuer à améliorer les taux de réalisation des dépenses et investissements afin de renforcer encore l'efficacité budgétaire. Je peux vous dire que ce travail a été fait avec chaque directeur de service. Le point 5, consolider tous les projets d'investissement pour la défense du trait de côte avec ceux du renouvellement du patrimoine municipal et du projet Carnon 2030. À cet effet, la Ville a fait le choix de se doter en interne de compétences à l'aménagement urbain. Une personne a été recrutée, précisément centrée sur la station de Carnon. Elle commence à prendre ses fonctions ces dernières semaines, donc elle n'a pas encore en main tous les enjeux, mais elle est en train d'y travailler. Une personne qui, avec ses compétences spécifiques, va pouvoir mener en parallèle un travail avec l'agglomération du Pays de l'Or pour la mise en place de la cartographie relative à l'évolution du trait de côte. Voilà donc les cinq réponses apportées par la Collectivité à des préconisations qui sont venues — je ne veux pas les minimiser — en marge, en tout cas elles sont venues accompagner une démarche qui avait été jugée déjà très positive. Monsieur CHAZOT, vous avez la parole.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur le Maire, sur ces réponses à la Cour régionale des comptes, je me pose la question de savoir si, dans cet exposé que vous venez de faire, il n'y a pas un peu de confusion entre la gestion administrative des comptes et la volonté politique. Le rôle de la Cour des comptes est de vous faire un contrôle et des recommandations. Recommandations qui ont été présentées ici. Si on s'attarde sur les différents points, notamment le point 3, elle vous demande d'adopter une stratégie. À la limite, on peut être d'accord ou pas sur la stratégie, elle a le mérite d'être claire et vous l'exposez. Par contre, en termes de plan d'action, ça reste quand même à développer. On le reverra d'ailleurs tout à l'heure sur la délibération numéro 20. Vous avez fait un choix, c'est le vôtre, sur le retrait stratégique du trait de côte. On en parlera tout à l'heure. Par contre, au niveau du plan d'action, ça aurait mérité un petit peu plus de développements. A contrario, dans le point 5, vous donnez un plan d'action. Vous dites : "On met les nouvelles compétences et on va développer les choses". OK. Pourquoi pas ? Mais le point 4 : "On va faire du suivi et on va mettre des outils". Finalement, on ne dit pas quels vont être ces éléments de suivi et les outils. Là aussi, on aurait pu développer un peu plus. Ce qui est regrettable ici c'est que c'est surtout sur déclaration de bonne intention. À la limite, pourquoi pas ? De toute façon, sur cette délibération en première partie, c'est un prendre acte. Ce qui est un peu plus problématique c'est la deuxième partie puisqu'on va autoriser et donner pouvoir au maire ou aux adjoints. On ne va plus le revoir passer en Conseil. C'est fini, l'affaire est classée. C'est ce que je trouve un petit peu dommage.

Monsieur Yvon BOURREL : L'affaire est classée... Vous attendez quoi, Monsieur CHAZOT ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Que sur ces points-là, on soit amenés à en reparler. Quels auront été ces éléments de suivi ? Quels auront été les outils ?

Monsieur Yvon BOURREL : On vous dit : "Le compte est bon. Toutefois, pour persévérer dans cette belle dynamique, on vous donne des recommandations". On expose factuellement quelles sont ces recommandations. Aujourd'hui, même l'État nous dit : "On va cartographier le trait de côte, pour commencer à la lumière des PPRI, avec les simulations à 30 ans, 50 ans et 100 ans. On veut voir comment les phénomènes hydro-sédimentaires se développent". On a eu la visite de deux inspecteurs qui prennent le pouls des collectivités littorales pour savoir quelles sont les attentes des collectivités en matière de renouvellement urbain en première ligne. Même la stratégie de l'État est en devenir. Donc, on commence par l'actuel et on commence par dire : "Oui, nous sommes conscients qu'il y a un risque. Oui, le risque de submersion marine peut frapper notre commune. Oui, nous voulons un PLU protecteur et une révision de PLU qui prend acte de ces dangers visibles par les citoyens et mieux évalués par les cabinets de contrôle comme BRGM ou le Cerema ou qui voudra". On ne peut pas aller plus vite que cela. En toute bonne foi. Qu'est-ce que vous proposez ? Qu'est-ce que vous proposeriez ? Vous avez le sentiment qu'il y a un non-dit, une non-action ?

Monsieur Gilles PARMENTIER : (inaudible).

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur PARMENTIER prépare ses prochaines actions professionnelles.

Monsieur Yvon BOURREL : On donne quand même les objectifs prescrits par la Chambre des comptes. On dit ce qu'on fait vraiment et on ne dit pas que ce ne sont que des intentions. Quand on a voulu consommer le budget, j'ai dit à mes collègues, à une séance où on me dit qu'on est à 64 % d'exécution : "J'ai envie de faire mieux". Et je peux vous dire que chaque chef de service a réellement travaillé. Il y a des impondérables, des maladies et des choses qu'on n'attend pas, mais c'est vraiment ce qui a été fait. N'en doutez pas, ce ne sont pas que des intentions.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'en prends acte, mais la délibération est sur un autorisé. Ce que je comprends à vos propos aujourd'hui, c'est qu'on sera amenés à en reparler.

Monsieur Yvon BOURREL : On parlera de tout, bien sûr.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi.

Monsieur Yvon BOURREL : Il n'y a pas à s'excuser quand on s'exprime.

Monsieur Frantz DENAT : C'est un bon début. Vous avez raison, je retire mes excuses, Monsieur le Maire. Je les garde pour la fin du propos.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous remercie, Maître.

Monsieur Frantz DENAT : Dans le rapport d'observation et dans vos réponses, l'observation 3 portait sur adopter une stratégie d'aménagement du territoire de la Commune qui intègre l'adaptation au changement climatique puis la décliner en plans d'action dans les documents d'urbanisme, les projets publics d'aménagement, la politique de mobilité et la préparation du recul stratégique du trait de côte. On est d'accord que le recul stratégique du trait de côte est une partie importante, mais pas la seule partie.

Monsieur Yvon BOURREL : On est d'accord, c'est le prérequis.

Monsieur Frantz DENAT : On est d'accord que cette partie de Carnon n'est pas la seule partie que visent les remarques de la Chambre régionale des comptes. La Chambre régionale des comptes demande un projet, et ce

projet, des plans d'action. Lorsque dans un PADD, on voit l'augmentation de prévision des habitants de la Commune et par ailleurs, combien de pourcentage d'eau de Carnon vient... Elle vient d'où l'eau de Mauguio ? Je ne suis pas instituteur.

Monsieur Yvon BOURREL : Je réponds à une assertion qui, à mon avis, n'est pas correcte. C'est de dire qu'on veut qu'il y ait davantage de gens. Ce n'est écrit nulle part.

Monsieur Frantz DENAT : Donc, je repose ma question : d'où vient l'eau de Mauguio ?

Monsieur Yvon BOURREL : L'eau de Mauguio vient pour partie...

Monsieur Frantz DENAT : Du ciel, aujourd'hui, certes, monsieur PRADEILLE,

Monsieur Yvon BOURREL : pour partie de la station de Vauguières, pour partie du canal BRL.

Monsieur Frantz DENAT : À quelle proportion ?

Monsieur Yvon BOURREL : BRL, plutôt que de dire une sottise...

Monsieur Frantz DENAT : 79 % du canal.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est la raison pour laquelle nous voulons faire des travaux à Vauguières et que la collectivité du Pays de l'Or s'est lancée dans des acquisitions et dans des investigations de recherche en eau, et que nous-mêmes....

Monsieur Frantz DENAT : Il y a deux manières quand on voit ça et quand on s'intéresse un peu à des communes, alors je ne fais pas d'héliotropisme, il y a des communes ailleurs comme Mauguio qui ont des problèmes similaires. Est-ce que BRL a attiré ou pas l'attention de la commune sur le fait que l'eau du Rhône baissait ? Est-ce que vous avez été avisé par BRL que le niveau de l'eau baissait dans le Rhône et donc qu'il pouvait y avoir à terme une implication sur l'eau qui serait disponible sur notre commune ?

Monsieur Yvon BOURREL : Alors les échanges que nous avons eus annuellement avec BRL font état plutôt d'un réseau qui par endroit est en capacité de fournir plus, à des endroits où il est en capacité maximale. À aucun moment... Je me tourne vers notre collègue Monsieur OUNOUGH I puisque c'est avec lui que j'ai reçu madame SALMERON de BRL, à aucun moment il y a eu une cote d'alerte qui a été signalée par BRL relative. Je me tourne vers Patty, notre conseillère départementale, qui également est partie prenante dans ses enjeux et avec le SYMBO également.

Monsieur Frantz DENAT : À aucun moment vous n'avez été mis au courant par BRL que l'eau du Rhône baissait ?

Monsieur Yvon BOURREL : Je n'ai été destinataire d'un message d'alerte ou d'une capacité... Peut-être cela a-t-il été fait à l'agglomération, qui est dans la compétence. En tant que maire, je me tourne vers nos collaborateurs. Le réseau BRL s'étend.

Monsieur Frantz DENAT : Ma question portait sur le niveau du Rhône. Vous n'avez pas été avisé, je vous en avise, le niveau du Rhône baisse. Je vois qu'il n'y a pas non plus dans les réponses à la CRC des réponses qui amènent à décliner en plans d'action dans les documents les projets publics d'aménagement, la politique de mobilité. Je ne sais toujours pas ce qu'il y a comme projet ou pas. Je lis en effet au titre de la délibération, on a intégré dans la liste des communes, pour ma part, c'est exact. Le Code de l'Urbanisme prévoit que la procédure peut être

effectuée. On parle de procédure, à l'occasion de sa prochaine séance... Le PPRI, c'est pareil. Vous m'avez répondu que le PPRI était de l'État et qu'on ne va pas être plus républicain que la République à aller au-delà de ce que dit l'État. Je me souviens de la première réunion que j'ai eue avec les services de la DDTM où la cheffe de service de la DDTM qui était là disait : "Il va falloir que vous preniez en compte le fait que de toute façon, le trait de côte va reculer." Quand on se promène sur nos plages, je ne parle même pas de la place qu'il n'y a plus pour les paillotes. Ça ne fait que 22 ans que je suis là, mais on a vu la plage se réduire. Je ne vois pas, je suis très content du recrutement de quelqu'un qui va s'y pencher, mais je ne vois pas dans ces réponses à la CRC de quoi me rassurer sur le fait que votre équipe municipale et les services aient bien pris en compte, non pas en effet des programmes d'investissement, du suivi, etc. La chambre régionale des comptes comme la cour des comptes, ce n'est pas que ça. Ce n'est pas qu'un contrôle financier, c'est aussi un contrôle général d'objectifs. Je ne le lis pas dans ces réponses.

Monsieur Yvon BOURREL : Ce que j'espère, c'est que vous serez un contributeur actif à la réalisation de ces objectifs dans les semaines qui viennent pour alimenter le débat du PADD. Quand on fait des travaux sur les épis avec l'intercommunalité où c'est la commune qui paye grâce à des fonds FEDER, ainsi de suite, tout ça participe justement au travail de lutte contre le trait de côte. C'est un débat que nous poursuivrons. Je précise quand même, pardon pour terminer, que depuis 20 ans, je préside un syndicat qui s'appelle le SIVOM des communes littorales de la baie d'Aigues-Mortes, qui regroupe Palavas, La Grande-Motte, Carnon, le Grau-du-Roi et que nous travaillons activement main à la main avec l'État, avec le département et avec le conservatoire du littoral sur ces enjeux. Que les mobilités sont encore un enjeu qu'on a abordé la semaine dernière avec un ensemble de personnes qui venaient sur ce lieu emblématique qui est le trait de côte. L'affaire n'est pas finie. Oui, parce qu'on a été précurseurs à la matière. Madame Pelletier.

Madame Marianne PELLETIER : Oui, je vais prendre le petit sujet du trait de côte, qui est une partie de l'ensemble. Je suis entièrement d'accord, et je suis toujours assez impatiente de voir des mesures concrètes sur ce sujet. Donc vous nous avez expliqué que pour le moment, ça va pas très très vite, que l'État aussi est en train de développer une stratégie. Donc j'ai recherché nos échanges précédents. Donc le 9 février, vous avez expliqué que l'État avait audité la commune. C'est ce que vous venez de dire peut-être avec les deux inspecteurs. J'ai pas dit que vous mentiez. Qu'ils vont prendre les choses parce que c'est une dévaluation des biens des gens. Alors quand je me promène sur la plage, je vois beaucoup d'investissements dans les maisons qui sont sur la plage. Alors pas forcément des constructions neuves, mais des gens qui embellissent leur maison de façon assez considérable. Donc je me demande quel est le contrat passé avec eux. Est-ce que pour le moment, ils font ce qu'ils veulent et si jamais un jour leur bien est détruit, qu'est-ce qui se passera ? Juste je termine. Vous aviez dit, j'ai recherché parce que je savais qu'on en avait parlé avant, le 24 juillet, vous avez dit que densifier en première ligne constitue ce que la DDTM appelle une aggravation du risque et qu'à ce titre, nous refusons la délivrance de certains permis dès que les distances des 15 et 8 mètres ne sont pas respectées, et que ça fait râler les gens. Et donc je voulais savoir s'il y avait que ça comme mesure pour le moment. Et puis, j'ai déjà dit plusieurs fois que je trouvais ça très bien que la commune soit inscrite sur la liste des communes. Mais je me dis, qu'est-ce que ça donne pour le moment ? Est-ce que c'est juste des permis qui ne sont pas délivrés ? Pour le reste, quand ça respecte ces distances, les gens, ils font ce qu'ils veulent et courent le risque. Ou est-ce que la commune devra contribuer à les aider en cas de perte financière ? Et puis j'avais une autre question. La carte locale, donc une personne est recrutée, c'est très bien, mais je me dis, quand est-ce que ça va aboutir, et j'ai regardé, puisqu'on devait parler du point 21 sur le PLU et PADD. J'avais regardé, c'était pas précis non plus. Il y avait, on va intégrer une carte, mais après, qu'est-ce qu'on en fait de cette carte ? Je veux peut-être aller trop vite, mais je me dis qu'on va trop lentement. Voilà, depuis le début.

Monsieur Yvon BOURREL : Effectivement, je peux vous répondre que le trait de côte, il est inégal. Il y a des zones d'accrétion, des zones d'érosion et on ne peut pas uniformément répondre, donner une réponse uniforme sur l'autorisation ou le refus d'une maison qui se fait en première ligne. De toute façon, la DDTM y veille et la

manière dont les gens seront indemnisés est une préoccupation de l'état. Il y aura peut-être, j'allais dire... Le bien en ce moment prend de la valeur, ou a pris de la valeur. Viendra le moment où quand l'on se sera rapproché, ce moment-là, je ne l'appelle pas de tous mes vœux. Bien entendu, vous avez bien compris. À partir de ce moment-là, le marché fera que le bien va se dévaluer. Ce qu'on voudrait faire, c'est... L'idée de l'État et de la collaboration avec les pouvoirs publics, c'est d'anticiper sur cette perte de patrimoine de la part de certains, qu'ils érigent certains en connaissance de cause. C'est à dire qu'il y a des endroits où les gens savent qu'ils prennent le risque que dans quelques années... Alors, vous avez bien compris que la révision du PLU en ce sens s'oriente, on est dans des orientations, on est dans des discussions, il n'y a rien de figé. On est dans des orientations protectrices et prudentes. Et c'est que nous sommes tributaires de l'établissement de cette carte pour ensuite à partir d'un constat, les affaires c'est comme ça, on fait le constat, on le valide, on détermine ensuite des orientations et ensuite on passe à l'action. Donc on est dans la phase de constat, madame, de diagnostic. Et là je ne maîtrise pas, bien malin celui que... Il y a même des communes, il y a des voisins avec lesquels j'ai parlé il n'y a pas longtemps qui me disent : "On n'est pas sur la carte, mais on sait qu'il faudrait y être à un moment." En termes d'image, ça crée un focus sur la commune en disant : "Ils vont être inondés." Mais c'est parfois tourner le dos à la réalité, que de ne pas admettre que malheureusement, l'eau monte d'un centimètre ou deux par an et que même si Carnon est dans les prévisions, on a encore la possibilité d'être tout hors d'eau. On a un mètre, avec un mètre d'élévation, en principe on n'est pas... Parce que dans le PLU, nous avons des règlements qui, avec les surfaces de plancher, anticipaient sur les hauteurs qui étaient prescrites pour justement éviter qu'on délivre des permis ou cinq ans, après les gens avaient les pieds dans l'eau. Mais là je vous réponds, vraiment, c'est une réponse tout à fait au fil de l'eau, si je puis dire, et tout à fait sincère, puisque l'enquête se déroule en ce moment. Monsieur PARMENTIER ?

Monsieur Gilles PARMENTIER : Oui, une question, pourquoi avoir fait appel à un recrutement interne pour étudier justement la question du trait de côte plutôt que d'avoir fait appel à un bureau d'études ? Pour cette question en tout cas.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur PARMENTIER, vous avez bien compris que le bureau d'études avec le SIVOM des communes littorales, on a (Casagec), on a BRL d'ailleurs.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Oui, c'est pour ça que ça m'étonnait.

Monsieur Yvon BOURREL : Cette personne, monsieur, elle s'occupe également de l'aménagement de l'avant-port au titre de l'exploitation commerciale du port. Vous savez qu'on a déstructuré deux bâtiments il y a quelques années. C'était une de ses missions, de même la restructuration, j'allais dire, du domaine domanial, des accès qui vont du port à sec, qui vont de l'entrée de Carnon-Ouest quand on arrive par le rond-point et les cheminements et les aménagements, les aménagements connexes. Voilà. Je vous propose de voter à ces réponses avec, après les échanges que nous avons eus. Donc je vous demande de prendre acte de la présentation des actions que la commune a entreprises et de m'autoriser, ou l'adjoint délégué, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? La maîtresse rappelle les élèves à l'ordre. Deux contre, sept abstentions. Je vous remercie.

14. MANDAT SPECIAL AUX ELUS :

Rapporteur : Y. BOURREL

A/ Déplacement à PARIS à l'occasion du Congrès des Maires :

Monsieur CHAZOT ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à 30 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (G.DEYDIER – F.DENAT).

Monsieur Yvon BOURREL : Le point suivant, il s'agit du déplacement des élus au congrès des maires, à Paris, au prochain congrès des maires. Donc la commune sera représentée par moi-même, Madame CRAMPAGNE, Monsieur DALBARD, Madame BEAUFILS, Monsieur DENAT, Monsieur COISNE, Monsieur CHAZOT, Madame PELLETIER, qui sont les élus, j'allais dire, dont les frais seront pris en charge par la commune. Il y a d'autres qui vont, Monsieur DENAT ?

Monsieur Frantz DENAT : Monsieur le Maire, je fais la même remarque tous les ans, la redondance est une vertu pédagogique. Je pense que les frais réels ne sont pas forcément adaptés à l'état des finances. On y reviendra dans les questions diverses, et les efforts à faire globalement. Pour ma part, j'essaie de les éviter. Mais je pense qu'un forfait, comme il est procédé dans plusieurs autres communes, voire même certains élus qui le prennent sur leurs indemnités, mais au moins que ce soit forfaité pour tout le monde de la même manière et qu'il n'y ait pas de réel. Je trouve que d'avoir du réel, ça n'a pas de sens pour moi par rapport aux uns et aux autres. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur Yvon BOURREL : Écoutez, à ce jour, la transparence de la vie publique met à disposition des uns et des autres les dépenses engagées par les personnes qui y vont. À ce jour, les dispositions réglementaires qui sont adoptées n'ont pas fait l'objet de dépassement ni d'abus. J'allais dire, ce système permet à tout un chacun sur une forme, on met tout le monde sur un plan d'égalité. Je sais que certains élus vont se faire héberger parfois chez des gens qu'ils connaissent pour éviter de payer une chambre d'hôtel ou se font inviter comme ça par la famille sur place. Je peux vous dire qu'entre le lundi soir, qui est en général la date d'arrivée, le mardi, le mercredi, il n'y a pas autant de factures que de repas. Ça serait un mauvais procès à mon sens que de dire qu'il y a un dévoiement de cette faculté.

Monsieur Frantz DENAT : Je vous laisse transformer mon propos. Je n'ai pas parlé de dévoiement. Je reprends ma phrase en disant que pour un problème de principe et d'exemplarité, je proposais à ce Conseil de passer au forfait et non pas aux frais réels. C'était ma seule remarque, Monsieur le Maire. Il n'y avait pas de procès d'intention pour qui que ce soit.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : En termes de fraude blanchiment-corruption, le forfait pose le problème de quand tu dépenses moins que le forfait, et donc ça peut faire en fait des gains cachés publics. Donc ça pose des problèmes.

Monsieur Frantz DENAT : Forfait sur présentation de factures.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : C'est plus un forfait, alors.

Monsieur Frantz DENAT : Si. C'est une justification de dépenses. C'est un forfait sur justification de dépenses. Ce n'est pas la même chose. Je connais un peu aussi. Un plafond de dépenses plutôt qu'un forfait, vous avez raison. C'est une proposition.

Monsieur Yvon BOURREL : Je fais voter sur la proposition que j'ai faite, c'est-à-dire celle du remboursement qui se fait sur la base des frais réels, qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux.

B/ Déplacement à LORCA dans le cadre des relations internationales :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous faites comme vous voulez, Monsieur CHAZOT. Comme d'habitude. Donc je porte à votre connaissance que dans le cadre des relations internationales, monsieur BELEN et moi-même accompagnés d'un cadre de la collectivité, sommes allés à Lorca pour renouer les liens avec notre commune jumelle. Partis dimanche et revenus mardi. Voilà. Donc les frais sont à votre disposition. Aux frais réels, monsieur BELEN, effectivement. Voilà, donc je vous demande d'autoriser le remboursement des frais engagés. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

15. CONTOURNEMENT FERROVIAIRE NIMES MONTPELLIER-TRANSFERT DE PROPRIETE A TITRE GRATUIT DES PARCELLES-RETABLISSEMENT DES VOIRIES-SCNF RESEAU :

Rapporteur : Y. BOURREL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le point 15. Le point 15, on est dans les transports. Avec le contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier, il s'agit du transfert de propriété à titre gratuit des parcelles avec le rétablissement des voiries SNCF-Réseau. Bon, pour faire simple, SNCF-Réseau a confié à Oc'via le soin de faire ses achats pour faire le contournement Nîmes-Montpellier, c'est-à-dire acheter des biens, négocier des biens ou préempter en fonction des besoins pour faire passer la voie. SNCF-Réseau s'est rendu propriétaire de ces emprises. Aujourd'hui, le job est terminé. Il s'agit de transférer à la commune 15 parcelles qui représentent 6 288 mètres carrés à titre gratuit. Ce sont des rétablissements de voiries transférés à la commune. C'est quelque chose de classique. Si vous êtes d'accord, on passe au vote. Monsieur DEYDIER ?

Monsieur Gérard DEYDIER : Ça n'aurait pas été plus judicieux qu'ils nous fassent des murs anti-bruit sur ces parcelles-là ?

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Deydier, soit vous ne lisez pas la presse, soit vous n'avez pas de mémoire, soit vous êtes un peu provocateur, soit vous voulez un peu vous amuser. Vous savez très bien, malheureusement, que les Mudaisonnais qui sont traversés, ou nous-mêmes qui, dans les années 2000, avons travaillé pour éloigner l'arc ferroviaire de la ville, ont reçu une fin de non-recevoir de la part d'Oc'via. Monsieur Demalserbes, à l'époque, en était le président, on disait le chef, en disant que l'impact du chemin de fer n'avait rien à voir avec certaines nuisances. On est arrivé à faire, avec beaucoup de difficultés, les murs anti-bruit. Imaginez-vous qu'à l'époque, les Mudaisonnais, ici, certains sont des voisins ou ont de la famille à Mudaison, je peux vous dire que l'affaire n'a pas été du tout simple et que les exigences promulguées par les riverains, malheureusement, n'ont pas été toujours suivies d'effets. À ce titre, vous n'allez pas comparer 15 parcelles qui représentent 6 000 mètres carrés de délaissé avec la construction de murs anti-bruit. Je pense que c'est comparer la tour Eiffel avec un cabanon de Mauguio. On ne peut pas mettre ça sur le même plan.

M. Gérard DEYDIER : Vous savez, Monsieur BOURREL, à un moment donné, j'ai travaillé avec la SNCF dans un autre cadre télécom. J'avais des contacts assez proches avec certains dirigeants de la SNCF et la prolongation de la voie entre Nîmes et Montpellier était prévue dès le départ. Là aussi, ce sont des bisbilles politiques qui ont fait que. Non, ce n'est pas l'argent. Ça représentait 100 km sur un prolongement de voie de 1500 de mémoire.

J'ai encore un peu de mémoire. Les négociations, il paraît que vous étiez un super négociateur à un moment donné, j'ai entendu ça dans ce local. Il semblerait que peut mieux faire quand même.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DEYDIER, je ne vais pas refaire l'histoire. Ce que je dis simplement, c'est que les négociations avec le département, notamment au niveau de la 112, pour éviter que cette baignoire que représentait le réseau viaire avec un pont qu'on nous avait présenté comme un pont qui était... Il était dessus. On nous laissait la route dessous et c'est le prédécesseur de Monsieur OUNOUGH, Monsieur BOREL qui avait bataillé ferme. Il nous avait lu les plans parce que quand ils étaient venus, ils nous avaient un petit peu vendu le fait que la route serait dessous et le pont dessus, ce qui aurait été une catastrophe. Vous êtes dans la stratégie, tant mieux. Nous, on a été dans l'opérationnel. Je peux vous dire qu'il a fallu qu'on se batte bec et ongles pour éviter d'avoir un cheminement. Aujourd'hui, il y a toujours des soucis quand il pleut, mais l'endroit n'est plus inondable, fort heureusement, même s'il y a eu une modification de la morphologie du paysage. On passe au vote, si vous voulez bien. Qui est contre ce transfert ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

16. PAYS DE L'OR AGGLOMERATION-SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE-MODIFICATION DES STATUTS :

Rapporteur : Y. BOURREL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 16, c'est un point relatif à la petite enfance. Deux lois, la loi du 18 décembre 2023 confère à la commune un statut d'organisateur de la politique d'accueil des jeunes enfants dans toutes les communes. Et le 26 juin, il s'avère que cette loi s'appliquera au 1er janvier 2025, elle est à venir, et par ailleurs, chacun sait que la commune a déjà confié à la communauté d'agglomération l'accueil de la petite enfance, les centres aérés et le périscolaire. Il s'agit d'une formalisation d'un nouveau cadre statutaire qui dit que l'agglomération, nous demandant le 26 juin 2024 de prendre acte qu'on lui a bien confié le recensement des besoins et les contractualisations avec la CAF dans le cadre des conventions territoriales globales et que les communes adhérentes au syndicat doivent procéder à une modification du statut par une délibération concordante dans un délai de trois mois, un petit peu plus. Ce sont les compétences jeunesse et les compétences enfance. C'est simplement un acte administratif. Ceux qui lisent bien, vous en faites partie certainement, on est un peu hors délai parce que normalement, c'était le 26 septembre, mais on est là pour témoigner de cette volonté de transfert. On passe au vote, si vous êtes d'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient. Je vous remercie pour l'unanimité.

17. MODIFICATION N°2 DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC FONT DE MAUGUIO :

Rapporteur : Y. BOURREL

La délibération est adoptée à 30 voix pour, 3 contre (G.DEYDIER – G.PARMENTIER – F.DENAT) et 0 abstention.

Monsieur Yvon BOURREL : Ensuite, le 17, la modification numéro 2 du programme des équipements publics de la ZAC Font de Mauguio. Vous avez dans la délibération tout ce qui change. D'abord, le point 1, c'est la suppression du groupe scolaire malheureusement, puisque les élèves nouveaux ont pu être répartis dans les autres établissements d'accueil de la commune et qu'il n'y en a pas eu suffisamment pour justifier la création de ce groupe scolaire, que nous appelons de tous nos vœux. Il y a ensuite l'ajout d'un boulevard de liaison multimodale entre le nord de la ZAC et le giratoire de la Louvade, c'est-à-dire que le département nous a bien dit qu'on devait faire cette liaison, à peu près 300 mètres, avec le corollaire qui est la suppression du réseau gaz. Vous avez les différents éléments détaillés avec les taux de participation. On retrouve la commune, l'intercommunalité et l'opération de la ZAC Font de Mauguio qui est le principal financeur de cette affaire,

puisque c'est un petit peu comme une participation. Les aménagements publics sont payés par l'installation ou la création de nouvelles unités d'habitation. Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je voulais intervenir sur le financement du gymnase. On l'apprendra prochainement, mais le projet de lycée semble avancer de manière positive. On espère tous que ça le soit pour que Mauguio soit effectivement une ville centre du territoire pleinement. Si ce lycée se fait, les lycéens utiliseront le gymnase et il me semble logique, à ce compte-là, que la région cofinance cet équipement. Est-ce que ça sera prévu si le lycée est implanté à Mauguio ?

Monsieur Yvon BOURREL : À ma connaissance, la région a fait d'un prérequis l'existence déjà d'un gymnase. Dans le cahier des charges, nous allons le passer en délibération tout à l'heure, la région est prescripteur d'un certain nombre d'obligations auxquelles doivent se soumettre la communauté d'agglomération et la commune, puisque nous sommes partenaires, et elle fera sienne les aménagements qu'elle a l'habitude de financer dans le cas de sa politique éducative. Il est vrai, en ce sens, que nous avons présenté le gymnase comme un atout contributeur à faciliter l'installation d'un lycée dont on ne connaît pas la teneur. Sera-t-il un lycée d'enseignement général, un lycée technique, un lycée d'enseignement professionnel, nous n'en savons fichtre rien pour le moment. Y aura-t-il un internat, pas d'internat, ça fait partie des inconnus. C'est ce qui nous bloque un petit peu dans l'aménagement de cette zone et ce qui nous rend un petit peu impatients d'avoir la réponse de la région. Nous voyons, dans la sollicitation de la région, dans la délibération qui va suivre, une accélération qui nous rapproche du temps de décision fatalement qui, j'espère, sera dans les prochaines semaines puisque l'agglomération garantira formellement des engagements. Au contraire, la région nous demande même de mettre à disposition des aires de jeu en open space, en plein air. Elle nous demande de mettre dans la corbeille de la mariée encore plus d'arguments. C'est la règle.

Monsieur Gilles PARMENTIER : La région demande toujours plus aux communes.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur PARMENTIER, je précise que nous faisons partie nous aussi de la région. Ce n'est pas de l'argent qui vient de nulle part. Même si en tant que maire, je souhaite que la région soit la plus généreuse possible, si tant est que le terme généreux puisse s'appliquer. On a l'impression que c'est un argent qui vient de nulle part, que c'est un cadeau du Père Noël. Malheureusement, on sait que le cahier des charges nous engage. Je souhaite une chose, c'est que le cahier des charges que nous signons soit respecté de la première opération à la dernière. Je pense que chacun a sa place avec ces financements. Déjà, ça sera bien.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Tout ce que je voulais dire, c'est que si lycée il y a, je pense qu'il est normal que la région co-finance et participera aussi à l'entretien de l'équipement, parce qu'un gymnase, ça coûte cher à entretenir, au prorata de l'utilisation par l'établissement. Pour moi, ça me semble logique. C'est ce qui se passe partout ailleurs. Comme je ne le vois pas maintenant et que c'est marqué nulle part dans tous les documents ou au cas où, etc., je m'inquiète qu'on fasse un cadeau à la région. Si c'est le prix pour avoir un lycée, mais je pense que c'est quand même important qu'ils cofinancent.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DENAT.

Monsieur Frantz DENAT : Deux choses. Je reviens sur ce que j'avais dit il y a un temps, au moment où le terrain est devenu un gymnase après avoir été une école, puis une école avec un gymnase. Je regrette qu'on n'ait pas attendu un petit peu la décision du gymnase. Aujourd'hui, on pourrait construire une cohérence géographique gymnase/lycée/zone qui permettrait de faciliter plus l'accès des gens, le stationnement, etc. J'avais dit que j'ai ma conscience pour moi. Le second point, je l'avais dit également, c'est que je note le passage de la ZAC de financement de 60 % à 52 %, donc pour ce même gymnase, de la commune de 40 à 48 %. C'est quelque chose que j'avais abordé en disant que j'avais une confiance limitée, pardonnez-moi, dans ce que la ZAC paierait

vraiment in fine en matière d'équipement structurant pour le quartier comme son contrat le prévoyait à la base. C'est à la page 27. On était à 60 %, on est à 52 pour la ZAC. On était à 40 % pour la commune, on est à 48 % pour la commune pour ce gymnase. Donc non bis in idem, on est puni deux fois. Un, on va faire un gymnase qui va être en effet utilisé par les lycéens, etc., donc priver une partie de l'utilisation communale pendant un certain nombre d'heures, mais c'est très bien, je suis pour le lycée. Et deux, on va le payer plus cher que ce qu'on aurait dû le payer.

Monsieur Yvon BOURREL : Le gymnase sera mis à disposition dans la journée aux lycéens et le soir aux associations sportives, l'un n'empêchant pas l'autre. Comme dit le proverbe, quand la fille est mariée, on ne manque pas de gendre. Si on n'avait pas fait ce gymnase, si on n'avait pas créé cette inspiration, cette vision d'une possibilité d'ancrer un équipement éducatif à proximité d'équipements sportifs en périphérie d'un lieu de vie et à côté de la campagne, j'allais dire peut-être que ce choix, on n'aurait pas remporté, si tenté qu'on puisse le remporter.

Monsieur Frantz DENAT : Que ça se fasse, c'est tout. Je redis simplement, Monsieur le Maire, ce que j'avais dit. J'avais dit que ce gymnase eut été à mon sens d'emblée pointe de Mudaison, un emplacement préférable. C'est tout ce que j'avais dit à l'époque. Je considère qu'on s'est précipité pour le construire là et que la pointe de Mudaison était le lieu particulier le plus pertinent et si ma foi le lycée arrive et tant mieux, c'eut renforcer encore cette proximité. Et la baisse de la participation de la ZAC, c'est pareil.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous passons au vote de ces dispositions, de cette modification numéro 2. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois contre. Je vous remercie.

18. BRL-PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES OBSERVATIONS DEFINITIVES FORMULEES PAR LA CHAMBRE REGIONALES DES COMPTES D'OCCITANIE (CRCO) DANS SES RAPPORTS DU 07/07/2023 RELATIFS AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SAEM BRL HOLDING ET DE SA FILIALE BRL EXPLOITATION SUR LA PERIODE 2016-2021

Rapporteur : Y. BOURREL

Monsieur Yvon BOURREL : On parlait de BRL tout à l'heure. On en reparle par rapport à la présentation du rapport sur les actions entreprises à la suite des observations définitives formulées par la chambre régionale des comptes d'Occitanie dans ses rapports du 7 juillet 2023 relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SEM BRL Holding et sa filiale d'exploitation. L'essentiel, ce qu'on peut dire, c'est que les observations de la chambre régionale des comptes sur le BRL ont été communiquées selon une délibération qui est celle-ci et qu'on n'a pas pu toucher. Ce qu'on sait, c'est que l'essentiel des recommandations a été intégralement traité et certaines sont en cours de traitement, une formulation qui ne me va pas très bien, mais qui est celle de BRL et qu'on ne peut pas changer. Il s'agit de prendre acte. Parce que nous sommes adhérents souscripteur à BRL, nous sommes tenus de prendre acte, c'est un porté à connaissance. Pour ceux qui désirent les documents, ils sont à votre disposition.

Monsieur Bertrand COISNE : Merci. Ce rapport ou en tout cas la recommandation numéro 1 m'a interpellé parce que dans ce rapport, on évoque un contrat de mise à disposition par un organisme qui s'appelle la CET, société Conseil Expertise Territoire, qui met à disposition un directeur et la CRC demande à BRL de se séparer de ce contrat pour des raisons un peu compliquées puisque BRL dit "c'est légal", mais pour autant, BRL a suspendu et le directeur a été muté si je puis dire. Là n'est pas mon propos, mais ce que je voulais dire, c'est par rapport à la CET. C'est un cabinet de conseil de dimension nationale. La CET a plusieurs vocations, en particulier, c'est un

bureau d'études qui est filial à 100 % de la Caisse des Dépôts, premier élément. Deuxième élément, la CET, si vous regardez le réseau des sociétés d'économie mixte des sociétés publiques locales, vous retrouvez facilement la CET comme accompagnement qui accompagne un petit peu et qui met à disposition des experts en tous genres auprès de ces sociétés. Ça m'interpelle. Que voulait dire la Chambre régionale des comptes là-dedans ? A priori, ce n'était pas juridique. Je me demande si la CRC en filigrane n'a pas dit : "Le problème avec BRL, c'est que c'est la CET qui a dirigé BRL pendant plus de 10 ans." Il y a quand même un petit problème par rapport à BRL, une emprise de ce bureau d'études. Autant la CET, on pourra dire : "C'est effectivement un cabinet de consultants, service des Territoires", mais on a envie de penser à ce que les mauvaises langues ont dit par rapport au cabinet McKinsey qui est au service de l'État par ses contrats, etc. Je voulais faire remarquer ça parce que,

Monsieur le Maire, vous êtes président de... on pourrait dire une nébuleuse quand même. En trois ans, on a créé trois établissements qui dépendent de notre commune et de l'Agglo. Il y a L'Or Aménagement, société publique locale ; L'Or Autrement qui est une société d'économie mixte, si je ne m'abuse ; et vous avez un GIE derrière qui s'appelle LOA2. Donc, je vous invite à regarder un peu le rôle de la CET. Quels sont les rapports éventuels ? Je ne sais pas et je ne préjuge de rien, mais regardez un peu le rôle de la CET dans les rapports qu'elle peut avoir avec ces trois entités. C'est une invitation.

Monsieur Yvon BOURREL : J'y serai attentif, Monsieur COISNE. Très bien.

Monsieur Bertrand COISNE : On pourra peut-être en reparler à une autre occasion.

Monsieur Yvon BOURREL : Dont acte. Merci pour votre vigilance.

19. PARCELLES CD241 ET CD243-RESEAU EAU BRUTE-CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE BRL- APPROBATION :

Rapporteur : Y. BOURREL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 19. Il s'agit d'un déplacement de réseau. Ce sont des conventions de servitude avec la société BRL toujours. Il y a une convention pour faire passer une canalisation souterraine d'eau brute sur les parcelles communautaires cadastrées CD241 et CD243 situées à l'est de la ZAC Font de Mauguio. C'est une servitude de 6 mètres sur des linéaires de 24 mètres. On veut éviter qu'il y ait des conduites qui passent sur des endroits qu'on va bâtir pour éviter les catastrophes, si vous voyez ce que je veux dire. Je vous invite à approuver la passation d'une convention de servitude afin d'implanter une canalisation qui va bien. On passe au vote. Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

20. MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MAUGUIO-CARNON – DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC – APPROBATION

Rapporteur : Y. BOURREL

La délibération est adoptée à 32 voix pour, 1 contre (PM.CHAZOT) et 0 abstention.

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 20. Ce n'est pas un corollaire de la prescription de la CRC puisque j'ai dit qu'on s'y était intéressés, mais c'est la modification simplifiée qui vous est proposée afin d'inscrire notre commune sur la liste des communes soumises aux risques littoraux avec l'établissement d'une carte. Il est jugé

utile de procéder à la troisième modification simplifiée du Plan local d'urbanisme afin de diligenter l'établissement d'une carte pour le trait de côte. Il est proposé que le dossier de modification soit un, mis à disposition du public pendant un mois en mairie et à la mairie annexe aux heures d'ouverture habituelles ; deux, accompagné d'un registre à la mairie de Mauguio et à la mairie annexe de Carnon permettant au public de formuler ses observations ; trois, mis en ligne sur le site Internet de la commune de Mauguio Carnon pour que chacun puisse s'exprimer ; qu'on prenne en compte l'engagement d'une procédure de modification simplifiée numéro 3 du Plan local d'urbanisme, c'est-à-dire donc cette fameuse carte. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ce point concernant la modification du Plan local d'urbanisme fait suite à la délibération numéro 13. Dans mon propos tout à l'heure sur la délibération numéro 13, j'ai volontairement voulu séparer le sujet de la CRC et cette question concernant le trait de côte.

Monsieur Yvon BOURREL : Ils se percutent, vous avez raison, mais l'un n'est pas la conséquence de l'autre. On est d'accord.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Tout à fait. C'est ce que je vais justement développer dans mon propos. Pour une fois — et je le mets à votre crédit —, c'est vraiment un choix politique. On ne va pas être d'accord, mais ça a le mérite d'être un vrai choix politique.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous pouvez répéter, Monsieur CHAZOT ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ça a le mérite de poser les choses d'un point de vue politique. Ma conception est qu'on n'avait peut-être pas forcément besoin de s'inscrire dans ces listes qui vont nous contraindre quand l'État va décider d'agir. On a d'autres exemples qui nous montrent dans les communes littorales voisines qu'il y a d'autres positions. Bien évidemment, l'idée n'est pas de renier le changement climatique. Je pense qu'on est tous conscients de ces problématiques que d'ici 50 à 100 ans, ces questions vont se poser. Mon propos est de dire de ne pas se contraindre avec des expérimentations futures qui vont arriver au niveau de l'État. Oui, il faut y réfléchir, mais peut-être pas forcément par ce biais. C'est une décision politique qui a été faite au printemps 2023. Aujourd'hui, par cohérence politique, le vote sera défavorable parce que sans douter des préoccupations légitimes des effets du réchauffement climatique sur le littoral méditerranéen, en particulier la baie d'Aigues-Mortes, les enjeux démographiques, économiques et touristiques sont en contradiction immédiate avec cette démarche d'inscription. Position d'ailleurs unanime, je le rappelle, des communes du Pays de l'Or littoral à l'exception de Mauguio.

Monsieur Yvon BOURREL : Commentaire de ma part. Dans un premier temps, l'État nous a adressés en 2000... je peux me tromper d'un an, vous ne m'en voudrez pas. En décembre, on reçoit pendant les vacances de Noël un document qui nous enjoint de prendre une délibération avant le 31 janvier du mois qui suit pour que justement nous soyons inscrits sur cette liste des communes soumises aux risques littoraux. Nous nous concertons entre maires de l'intercommunalité et on prend même l'attache de l'ANEL. D'un commun accord, on dit : "C'est trop vague. L'État nous propose de monter dans le bus, mais on ne sait pas où le bus arrive". Ça a été l'image employée. Nous avons petit à petit creusé le sujet et l'État a ensuite précisé sa position. Il est revenu à la charge en nous disant : "Dans la constitution de vos plans locaux d'urbanisme et dans les PPRi, ce sont des éléments forts". Et on a fait ce choix politique. Je ne suis pas devin, mais dans peu de temps, je pense que certains de nos collègues pourraient se rallier à cette position parce que la stigmatisation première des communes qui se sont portées volontaires comme Villeneuve-lès-Maguelone avait fait sourire jaune certaines personnes en disant : "Ce sont des communes où il ne faudra pas aller, des communes où l'on ne peut pas vivre. Ce sont des communes qui vont se noyer". Malheureusement, on n'est pas dans un déni de réalité. Admettre qu'il faut être prudent est à mon avis plus protecteur que de dire : "On ne risque rien". Comment puis-je dire

qu'on ne risque rien ? En somme, le PADD et tout ce qui en découlera se nourrira de cette prudence pour être un protecteur. Là-dessus, on se rejoint.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je prends acte de votre position. C'est précisément pour ça que, sur cette question, on a des avis divergents. Mais pour faire écho à à quoi fait parfois référence votre adjoint au social, les promesses n'engagent que ceux qui les croient. Donc, au niveau de l'État, j'attendrai de voir.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Ce n'est pas de moi. C'est de Charles PASQUA.

Monsieur Yvon BOURREL : PASQUA est un grand socialiste, je crois. C'est ça ? On passe au vote, s'il vous plaît. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

21. REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MAUGUIO-CARNON – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) :
Rapporteur : Y. BOURREL

point retiré de l'Ordre du Jour

22. PROJET D'IMPLANTATION D'UN LYCEE – SITE DE LA POINTE DE MUDAISON – CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS CONJOINTS DE LA COMMUNE ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR
Rapporteur : Y. BOURREL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Yvon BOURREL : Le point suivant... il est toujours porté par moi ? Le lycée. J'ai quitté l'école et j'y reviens. L'implantation d'un lycée. Nous avons abordé ce sujet tout à l'heure, plus ou moins. La Région nous a demandé de préciser par courrier les engagements qui seraient les nôtres en termes de réalisation et de participation financière. La réalisation d'un lycée desservant l'est de l'agglomération s'appuie sur les atouts suivants — je lis un petit peu, je suis désolé — : une candidature portée par une gouvernance partenariale avec la communauté Agglomération du Pays de l'Or, la communauté de Mauguio et l'adhésion au projet des huit communes du Pays de l'Or. Ce qui m'amène à dire que la carte scolaire sera certainement révisée puisque Candillargues n'en fait aujourd'hui pas partie, mais que nous l'appelons de tous nos vœux. Deux, une position centrale et rayonnante depuis la ville centre, au cœur du territoire du Pays de l'Or, pour une couverture optimale du secteur de recrutement potentiel du lycée. On est plutôt au milieu que sur les bords, c'est indéniable. Trois, un site de projet bénéficiant d'un réseau de dessertes multimodales efficient aux échelles du site de la commune de Mauguio et des communes à desservir en proximité du PEM — là aussi, c'est une promesse et ce serait bien que ce soit bientôt un engagement qui ne dépend pas que de nous — ; un site dénué d'aléa environnemental sur les diagnostics écologiques déjà établis : Naturalia en juillet 2023 ; un site dénué de contraintes réglementaires, exempt de risques, de nuisances ou contraintes techniques, topographiques ou hydrauliques. Un lycée en continuité immédiate de l'agglomération de Mauguio sur un site voué à des extensions urbaines stratégiques en conformité par rapport au ZAN. La proximité immédiate de multiples équipements sportifs et culturels. C'est ce que je vous disais tout à l'heure, Monsieur PARMENTIER. Un terrain d'implantation offrant une visibilité remarquable à l'établissement et bénéficiant d'une ouverture sur le grand paysage du Pays de l'Or. Une équipe de projet structurée et mobilisée autour de ce projet stratégique pour notre territoire. Je souligne

en effet l'adhésion pleine et entière des maires, des services de l'Agglomération et de nos services. C'est bien. Et de la SPL également. Donc, l'idée est là. Il est donc proposé aux membres du Conseil de confirmer les engagements pris de façon conjointe par la communauté d'Agglomération et la commune de Mauguio, à savoir mettre à disposition à l'euro symbolique les emprises foncières utiles à la construction de ce lycée ; deux, mettre à disposition des lycéens le gymnase Alice Milliat type B à la Font de Mauguio conformément aux besoins de l'établissement ; réaliser des équipements sportifs complémentaires sur le site du projet, terrains de handball et de basket. Monsieur BELEN est content. Ensuite, assumer les mesures de compensation agricole et environnementale et réaliser les infrastructures d'accompagnement des projets d'aménagement. À savoir, un, la liaison multimodale entre la voie interne et le nord-sud de la ZAC Font de Mauguio et le giratoire de la Louvade sur la RD24e8 ; deux, la réalisation d'une piste cyclable reliant le site de projet aux itinéraires cyclables de la RD26, c'est-à-dire le PEM de Baillargues et de la voie verte intercommunale ; prendre en charge les travaux d'accompagnement des infrastructures telles que la réalisation d'un parvis public, un parking bus pour les véhicules légers et les voies d'accès au lycée. Au départ, c'était le descriptif du cahier des charges. Monsieur COISNE, puis Monsieur CHAZOT.

Monsieur Bertrand COISNE : Je vais interpeller madame FAVIER aussi. C'est dommage qu'on n'ait pas une délibération pour une autorisation de programme. On a un vrai programme, mais on ne connaît pas le montant et on ne sait pas comment ça va se financer. Dans le PPI, pas dans le PPI ?

Monsieur Yvon BOURREL : On ne l'a pas encore. Ce n'est pas fait.

Monsieur Bertrand COISNE : Oui, mais vous confirmez des engagements pris de façon conjointe. Ça veut dire que l'Agglo et la Commune se sont engagées quelque part. Par une lettre, par quelque chose. Il y a un engagement.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est ce soir (inaudible).

Monsieur Bertrand COISNE : Avant de s'engager, il n'y a pas une autorisation de programme quand même ?

Monsieur Yvon BOURREL : (inaudible).

Monsieur Bertrand COISNE : Oui, c'est une lettre, genre...

Monsieur Yvon BOURREL : Un dossier.

Monsieur Bertrand COISNE : Oui, un dossier. Mais ce n'est pas un engagement... Si on n'a pas d'autorisation de programme derrière, ça ne se fera pas. C'est comme si l'engagement avait conduit, comme disait le collègue, à... On en discutera. C'est tout. Il y aura bien une autorisation de programme là-dessus, Madame FAVIER ?

Monsieur Yvon BOURREL : Oui.

Monsieur Bertrand COISNE : Deuxième question. Est-ce que le handball et le basket seront aussi à disposition des Melgoriens, des voisins, etc. ? Parce que c'est dans l'enceinte du lycée, vraisemblablement, qu'on va faire ça.

Monsieur Yvon BOURREL : Quand on fait des équipements... J'ai le souvenir, en 1980, quand on a fait le collège de l'Étang de l'Or qu'il a été décidé que certaines installations seraient à l'usage exclusif dans la journée des collégiens. La Pyramide, par exemple, était un lieu d'éducation dans la journée et un lieu mis dans un premier temps à disposition des associations le soir. L'institution avait le souci de l'optimisation des mises à disposition.

Je pense que nous sommes d'une intelligence productive avec la Région pour mettre en place autre chose que des terrains déserts avec un panneau d'interdiction et des gardes qui empêchent les jeunes de pratiquer. Quand on a fait la Plaine des Sports, on a complété — pour le plus grand bonheur de tous — en accès libre, la pratique de certains sports collectifs. Enfin, on ne peut pas vendre la peau de l'ours, comme dit le dicton. Pour le moment, nous avons présenté le dossier de candidature et nous avons fait valoir nos atouts. C'est-à-dire qu'il n'y avait pas d'études quatre saisons, pas de risques et qu'il y avait des possibilités. On s'est engagés dans une chaîne de promesses et d'engagements. Aujourd'hui, je vous demande officiellement, à la demande de la Région, de confirmer. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Concernant l'implantation du lycée, je pense que c'est un point qui peut faire consensus autour de cette table. Cette infrastructure bénéficiera aux enfants de Mauguio et de Carnon, voire du Pays de l'Or et au-delà. Ce point est donc plutôt positif et sera évidemment sanctionné d'un vote favorable. Par contre, on constate que la liste des prises en charge est assez exhaustive. On assure des mesures compensatoires agricoles et économiques, la réalisation d'infrastructures, et je passe sur le parvis, le parking et les accès. Ma question est la suivante : est-ce que dans cet acte de candidature — où il y aura finalement peu de surprise puisqu'on n'est plus que les seuls candidats — vous avez fait les analyses bénéfiques-risques, avantages et inconvénients, qui nous permettraient d'argumenter sur le partage de ces prises en charge et pas uniquement et exclusivement à la charge de la Commune ?

Monsieur Yvon BOURREL : Ce n'est pas le premier lycée que fait la Région. C'est un cahier des charges classique. Ce que nous pensons, c'est qu'à la marge d'une contractualisation très officielle, j'espère que la Région sera également d'une aide décisive pour nous aider à accélérer l'accès au PEM, par exemple. Elle est concernée et ses étudiants sont concernés, c'est une œuvre qui va bénéficier à l'éducation. Je pense qu'il y a une déclinaison d'actions et d'accompagnements de la part de la Région qui ne saurait être corsetée dans quelque chose d'un petit peu critiquable, en ce sens qu'on a peur d'y aller. Oui, on a envie d'y aller. Oui, on est des partenaires de la Région. Mais on n'ouvre pas le porte-monnaie sans regarder quand même. Je me tourne vers mes collègues. Au niveau du cahier de charges, je ne sais pas. On n'a pas de Conseil régional, mais on n'est pas dans quelque chose d'exceptionnel qui va au-delà des engagements classiques. Ce que vous dites est qu'il n'y a qu'un numéro et qu'un joueur. Pourquoi ne pas essayer un petit peu de faire baisser l'enchère ? Non, quand même pas.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Mon propos n'est pas de remettre en cause la participation, bien évidemment. Mais pour reprendre les mots de vos adjoints qui l'utilisent à d'autres occasions, pourquoi ne pas en profiter pour les challenger un petit peu ? On a la chance — ou pas — d'avoir une conseillère régionale qui est de Mauguio et qui peut œuvrer au niveau de la Région. De ce point de vue là, challengeons-les. Si on peut alléger les charges de la Commune, profitons-en.

Monsieur Yvon BOURREL : S'il y avait quelqu'un de bien placé pour prendre la parole, peut-être Monsieur BOURGUET, ça me ferait plaisir.

Monsieur Daniel BOURGUET : Je peux vous dire que Zina suit de très près le dossier et qu'elle est aux côtés de la mairie dans ce dossier depuis le début. À l'époque, il y avait d'autres candidats et Zina s'est vraiment battue pour soutenir la commune dans ce projet. Elle sera aux côtés de la Commune pour défendre tout ce qu'il faut des deux côtés pour défendre la Région et la Commune. Parce que c'est quand même une Melgorienne, comme tu dis.

Monsieur Yvon BOURREL : Je confirme que nous avons l'appui de notre conseillère régionale.

Monsieur Frantz DENAT : Deux points. Pour connaître quand même les services techniques des régions et de la nôtre aussi, ils ont un budget. Et dans le budget, le plan de financement, ils savent à peu près le résiduel qu'il va

y avoir à côté. Donc, pour répondre aux questions, quelque part, il y a l'enveloppe que ça coûte. Je ne sais pas si vous l'avez ou pas, s'ils vous l'ont dit ou pas, mais ils l'ont quelque part. Ils savent très bien. Ce sont des structures que je connais un peu quand même. Ils savent très bien quel est le coût, etc. Le deuxième point, c'est que ce lycée a vocation à recruter en dehors de l'Agglo, de ce que j'ai compris. Ce n'est pas un lycée réservé à l'Agglo. À partir de là, vont se poser tous les problèmes d'infrastructures et de circulation liées à ça. Il va falloir réfléchir à un certain nombre de points, notamment sur la circulation. Le dernier point concerne une hypothèse qui a été travaillée — je ne sais pas où elle en est, mais vous allez me le dire sans doute — sur l'utilisation éventuelle de l'hébergement en été — si ce lycée est bien pourvu d'un hébergement — du personnel saisonnier. Puisque l'hébergement va être à fort tarif pour nous, pour que ça compense pour l'Agglo et que ce soit une possibilité d'aide à l'hébergement de l'Agglo. C'est quelque chose qui a été travaillé à l'Agglomération, mais vous devez le savoir mieux que moi.

Monsieur Yvon BOURREL : Ce qu'on sait, c'est qu'ailleurs... le CESU par exemple à Fréjorgues abrite des travailleurs saisonniers l'été. Aujourd'hui, on n'en est pas là ne connaissant pas la nature du lycée. Est-ce qu'il y aura un internat ou pas ? Ce sont des sujets dont on n'a pas encore parlé. On n'est pas entré dedans et on aimerait bien le savoir. Effectivement, pour la production de lieux d'hébergement, c'est capital. Le mot auquel je pense, c'est mutualisation et c'est optimisation. Bien entendu. Aujourd'hui, c'est une possibilité, mais ce n'est pas une certitude. Quel intérêt aurions-nous à taire quelque chose qu'on saurait ? Au contraire. On appelle l'éclaircissement de la Région de tous nos vœux.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Dans cet esprit, je voudrais juste compléter mon propos pour ne pas cibler uniquement la Région. Comme on l'a dit, ça bénéficiera à l'ensemble du Pays de l'Or et au-delà — on vient de le dire —, donc les charges aussi peut-être sont à solliciter d'autres acteurs publics.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est une candidature qui est portée par les huit communes de l'Intercommunalité. Il n'y a pas que Mauguio qui contribue, il y a également les huit autres communes qui sont le Bassin de vie et le Bassin pédagogique, pour la plupart. Après, c'est vrai que la répartition des coûts se fait de manière parfois solidaire avec des financements. C'est le sens du financement. Quand c'est la Région qui paie, c'est un petit peu tout le monde et ce n'est pas que nous. On est d'accord. Je vous propose qu'on passe au vote, si vous voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

23. ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BX132 RUE ARNASSERRE-INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC-MONSIEUR ET MADAME D-APPROBATION :

Rapporteur : Y. BOURREL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Je peux poser une question ?

Monsieur Yvon BOURREL : Si tu veux.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : J'ai une question naïve à poser. Sur ce type de projet, il y a consensus avec tout le monde, il est structurant. Est-ce que si on n'était pas ville-centre, on aurait quelques chances de candidater et d'obtenir un tel projet ? C'est une question naïve.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Ce que je trouve hallucinant, c'est que j'ai l'impression qu'on donne beaucoup à la Région pour avoir un lycée alors qu'on est quand même la huitième ville du département et qu'on est la ville-

centre d'une communauté d'agglomération. Peut-être que manque à la Région un peu de bon sens. Je connais un peu la situation à Beaucaire. Implanter un lycée à Beaucaire, c'est très compliqué et pas pour de bonnes raisons. À la Région, je pense que c'est des fois compliqué de comprendre pourquoi certaines communes n'ont pas de lycée ou mettent autant d'efforts pour avoir un équipement aussi important pour un bassin de vie avec une démographie importante.

Monsieur Yvon BOURREL : On parle souvent du parcours résidentiel et je pense que le parcours scolaire est important. On a parlé des crèches tout à l'heure et garantir à nos populations la continuité d'un service public de la plus petite enfance à l'adolescence, au niveau de la qualité de vie, de l'engagement des frais pour les familles et des déplacements, ces choses-là ne sont pas forcément quantifiables. C'est vrai que le fait que la Ville soit au milieu du Pays de l'Or et que sa population soit de 17 000 habitants avec un collège qui a près de 1 000 habitants nourrit nécessairement, pas une prétention, mais une légitimité qui s'est imposée naturellement. L'heure avance et je vous propose de passer au point 23 avec l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle BX132, rue Arnasserre. C'est un alignement de parcelles qui est proposé, un projet d'élargissement pour acquérir à titre gratuit une partie de la parcelle qui représente 11 mètres carrés. La Commune aura à sa charge le rétablissement du mur et des commodités qu'il aura détruits pour cet alignement, comme on le fait traditionnellement. On passe au vote. Contre ? Abstentions ? Je vous remercie. Le point 24, c'est ma voisine Sophie.

24. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Rapporteur : S. CRAMPAGNE

A / TRANSFORMATION D'UN POSTE BUDGETAIRE :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Ce point appelle une proposition de modification du tableau des effectifs. Sur le premier élément, on est toujours dans l'accompagnement de la démarche de professionnalisation et de reconnaissance des compétences d'un agent de la Collectivité. Pour ce faire, et afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins de service, il est proposé la transformation d'un poste budgétaire du cadre d'emploi des moniteurs éducateurs territoriaux en un poste budgétaire du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs pour exercer les fonctions d'intervenants socio-éducatifs. Il est proposé d'approuver cette transformation et de préciser qu'en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, les collectivités peuvent recruter un agent contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article visé. De dire enfin que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

Monsieur Yvon BOURREL : S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci. On continue, Sophie.

B / MENTION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION N°109 DU 31/07/2017 :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant. Il s'agit de l'ajout d'une mention complémentaire à la délibération numéro 109 du 31 juillet 2017. Il s'agit de la mention du possible recours à un agent contractuel de droit public pour le cas où le poste ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Contre ? Monsieur DENAT.

Monsieur Frantz DENAT : Où en est-on de l'étude des risques psychosociaux qu'on nous avait promis ? C'est une Arlésienne. Les Bouches-du-Rhône, ce n'est pas très loin, mais quand même. Où est-ce qu'on en est ? Est-ce qu'elle a repris ? Est-ce qu'un jour, on l'aura ? Est-ce que le groupe de travail annoncé autour de cette question sera fait ? Pour ma part, je suis content qu'on ait séparé les deux délibérations. Il y a des grilles de fonction publique, des grilles d'emploi, et je ne vois pas pourquoi la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération hors les fonctions de cabinet ne passe pas par les grilles d'emploi de la fonction publique qui sont très bien faites, qui sont liées aux niveaux et aux concours. Mes deux questions sont celles-là. Vous avez compris que je ne voterai pas cette proposition pour cette seconde raison, et que cette seconde raison m'amène à poser la première qui est : où est-ce qu'on en est de cette fameuse étude des risques psychosociaux interrompue juste après avoir été portée sur les fonts baptismaux ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : Au risque de me répéter, ce n'est pas le point en rapport avec celui que nous sommes en train d'évoquer. Par ailleurs, j'ai déjà répondu à cette question, je crois, au dernier Conseil.

Monsieur Frantz DENAT : J'ai toujours des réponses à mes questions. Si elle le dit, c'est que j'ai déjà eu ma réponse.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Effectivement, une non-réponse est une réponse. Je vous l'accorde. Ceci étant dit, je suis aussi favorable à avoir séparé ces deux votes. C'est un peu le même sujet que j'ai partiellement évoqué avec la délibération 12. Sur la formulation de cette délibération, on a l'impression de concentrer tous les pouvoirs. Je ne doute pas que vous exercez les pouvoirs de manière autocratique, mais dans la formulation, si on pouvait éviter de systématiquement revenir sur une décision prise de manière unilatérale dont on n'entendra plus jamais parler, ce serait peut-être appréciable.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Vous préparez le Conseil Municipal ensemble ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je ne sais pas du tout ce qui vous fait dire ça.

Monsieur Laurent TRICOIRE : C'est une non-réponse.

Monsieur Frantz DENAT : Vous allez avoir la mienne, Monsieur le Maire, si vous permettez puisque je suis interpellé par un de vos adjoints.

Monsieur Yvon BOURREL : Dernière intervention sur le sujet parce que madame CRAMPAGNE a répondu (inaudible).

Monsieur Frantz DENAT : Nous, on ne prépare rien. Il peut y avoir à certains moments des idées qui se recoupent entre qui que ce soit ici. Certains seraient surpris.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : En cinq jours impartis.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Votre question — j'essaie de revenir, on fait des ping-pongs — portait sur la définition de la rémunération. C'est ça votre sujet ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Non, je peux reformuler si vous voulez. Ça ne portait pas sur le fond, mais sur la forme.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Excusez-moi, il est peut-être un peu tard. Entre l'un et l'autre...

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Justement, c'est pour ça qu'on vous encourage à faire des conseils municipaux beaucoup plus fréquents et allégés. Vous verrez, c'est super. Concernant cette reformulation, l'idée qui se cache derrière était la même notion qu'on avait sur la délibération numéro 12. On concentre systématiquement un pouvoir que je ne doute pas que monsieur le maire exerce de manière autocratique, mais qu'on arrête de revenir sur des délibérations qui sont une concentration de pouvoirs, notamment en ce qui concerne les décisions qui seront prises, pour prendre quelque chose de beaucoup plus en concertation, où on pourra revoir les sujets a posteriori.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Excusez-moi, mais je ne comprends vraiment pas le sens de votre déclaration. Je suis désolée.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ce n'est pas grave. Je vous verrai après le Conseil. On ne va pas retarder non plus.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Très bien.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote, s'il vous plaît. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Un contre, trois abstentions. Merci. Recours aux apprentis.

25. RECOURS AUX APPRENTIS :

Rapporteur : S. CRAMPAGNE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant. Il s'agit de proposer le recours aux apprentis. Vous le savez probablement, l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolues, et sans limites d'âge supérieur d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui. La Collectivité souhaite conclure trois contrats d'apprentissage conformément au tableau qui vous est présenté dans la délibération, à savoir deux apprentis au service des espaces verts et un apprenti à la Direction des services informatiques. Il vous est donc proposé d'autoriser le recours aux contrats d'apprentissage et de conclure, dès la rentrée 2024, trois contrats d'apprentissage conformément au tableau ci-dessus.

Monsieur Yvon BOURREL : Bien. Pour cette adoption, je la mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci. Point suivant ?

26. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE L'ACTIVITE DE VOILE AVEC LE YACHT CLUB MAUGUIO CARNON :

Rapporteur : S. CRAMPAGNE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant. Il s'agit du renouvellement de la convention de l'activité voile avec le Yacht Club de Mauguio Carnon. Chaque année, à cette période de l'année, il vous est proposé cette délibération qui permet de faire profiter les élèves de CM1 et des collégiens membres de l'association sportive

du Collège de l'Étang de l'Or d'une activité comprenant l'apprentissage de la voile et la découverte du milieu marin. Cette prestation comprend la prise en charge de trois journées et le challenge des moussaillons pour les classes de CM1 des écoles élémentaires de la Commune, ainsi que les mercredis après-midi pour l'association sportive du Collège de l'Étang de l'Or. Le coût de ces prestations est fixé à 200 euros la demi-journée d'activité. Il est donc proposé au membre du Conseil municipal d'approuver ce projet de convention pour l'année scolaire 2024-2025 et les deux années suivantes.

Monsieur Yvon BOURREL : S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, unanimité. Monsieur PRADEILLE va nous parler de Poz'Alco et de la Wake Up.

27.EVENEMENTS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GROUPAMA DANS LE

CADRE DES ACTIONS WAKE UP ET POZ'ALCO :

Rapporteur : L. PRADEILLE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Oui, Poz'Alco et la Wake Up. Il s'agit de passer une convention avec Groupama qui nous soutient sur ces deux actions depuis maintenant longtemps. On les remercie. C'est à hauteur de 650 euros.

Monsieur Yvon BOURREL : Ils sont les bienvenus. On passe au vote pour la mission des aides. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci. Madame MOULLIN-TRAFFORT va nous parler des clubs taurins et des bracelets.

28.REVERSEMENT DES RECETTES DE LA VENTE DES BRACELETS DE FETE VOTIVE 2024 AUX CLUBS TAURINS DE

LA COMMUNE

Rapporteur : P. MOULLIN-TRAFFORT

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Exactement. Le point 28 concerne le reversement des recettes de la vente des bracelets de la fête votive 2024. Comme tous les ans, nous proposons de redistribuer les recettes relatives à la vente de ces bracelets passe-fête aux cinq clubs taurins de la Commune à savoir le club taurin le Trident, l'Ou Biou ou le Melgueil, l'école de raseteurs et l'Union taurine melgorienne. Ce reversement se fera à hauteur cette année de 1327 euros pour chaque club. Il vous est donc demandé (d'adopter) ce reversement de recettes des bracelets et d'autoriser ce dernier à parts égales entre les différents clubs taurins.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. On passe au vote. Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci. Madame BARTHES va nous parler de l'association AMSport et d'un partenariat.

29.RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AMSPORT :

Rapporteur : R. BARTHES

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Rachel BARTHES : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la politique sportive, notamment en matière de secourisme et de sauvetage aquatique, il vous est proposé de renouveler le conventionnement avec

l'association AMSport dont le siège est situé à Carnon. Le partenariat avec l'association permet d'offrir une formation aux gestes de premiers secours pour 16 personnes. Ce sont les ados des vacances sportives ou les dirigeants d'associations. L'association s'engage à proposer une animation estivale pour les enfants inscrits au dispositif musical... municipal des vacances sportives. En contrepartie, la Commune met gracieusement à disposition la salle du lido deux jours par semaine pendant la période scolaire 2024-2025. Arrêtez de rire, s'il vous plaît. Il vous est donc proposé d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association AMSport et d'autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à signer la convention de partenariat avec cette association. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Bien. Musical, municipal... fini la chanson. On passe au vote, si vous voulez bien. Contre ? Abstentions ? On est d'accord. Je vous remercie, unanimité. Un autre partenariat pour le basket ?

30. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA LIGUE OCCITANIE DE BASKETBALL :

Rapporteur : R. BARTHES

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Rachel BARTHES : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la politique sportive, notamment sur l'axe soutien à la professionnalisation dans le domaine sportif, il vous est proposé de renouveler le conventionnement avec la ligue Occitanie de basket-ball. L'objet, c'est l'accueil d'une formation BP GEPS mention basket-ball durant l'année sportive 2024-2025. C'est une formation diplômante sur le territoire qui renforcera le positionnement de Mauguio-Carnon comme acteur sportif local. La ligue de basket s'acquittera d'une redevance de 4 000 euros pour la période de formation ou accueillera un résident de la commune à titre gratuit dans le cursus. La ligue s'engage en outre à proposer, dans le cadre du ruban pédagogique de la formation, un événement sportif de basket-ball à Mauguio-Carnon en étroite relation avec l'association sportive Mauguio Basket. La commune mettra gracieusement à la disposition de la ligue le gymnase Beugnot durant deux demi-journées par semaine, ainsi qu'une salle de formation durant deux demi-journées par semaine du 2 septembre au 4 juillet 2025. Il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat avec cette association Organisme Ligue Occitanie de Basket-Ball et d'autoriser Monsieur le maire ou moi-même à signer la convention de partenariat avec la ligue. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote s'il n'y a pas de question. Contre ? Abstention ? Le sport fait l'unanimité, bravo. Laurent, Monsieur Cappelletti va nous parler de l'association des commerçants de Carnon.

31. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

A / A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE CARNON :

Rapporteur : L. CAPPELLETTI

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, vous le savez, la volonté de la commune est de proposer un programme riche en animation singulièrement concernant la politique publique d'attractivité commerciale où l'événementiel concourt à l'activité économique et l'attractivité des cœurs de

ville. L'association des commerçants de Carnon contribue, à son niveau, à la programmation estivale d'animations sur le port en faveur des commerces. Sur la base du déploiement d'un petit train touristique durant la saison, mis à disposition gratuitement des résidents et des touristes de la station balnéaire, l'association a proposé d'y installer une animation ambulante qui pouvait profiter aux autres commerces de Carnon, notamment à ceux de Grassion Cibrand. C'est pour ça que dans ce contexte, l'association a sollicité la ville afin de bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour mettre en œuvre cette proposition. Il vous est donc proposé d'approuver cette convention relative au versement de la subvention d'un montant de 2 500 euros, d'autoriser le versement de la subvention exceptionnelle à l'association des commerçants de Carnon et d'autoriser Monsieur le maire ou moi-même à signer ladite convention.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Laurent. Pour le passage de cette convention, des contres ? Abstention ? Je vous remercie.

B / A L'ASSOCIATION « ESPAÑA Y CULTURA » :

Rapporteur : Y. BOURREL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je rapporte une demande de subvention au bénéfice de l'association España y Cultura qui s'est rendue, avec la délégation municipale, à Lorca du 8 au 17 septembre dernier. Une association qui, comme chacun le sait, était force de proposition pour faire vivre le jumelage par le biais d'actions et de proximité. Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 680 euros correspondant au coût de déplacement de ses représentants. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité, je vous remercie.

C / A L'ASSOCIATION « SERVIR LA PAIX » :

Rapporteur : Y. BOURREL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous propose de verser une subvention exceptionnelle de 120 euros à l'association Servir La Paix laquelle s'est rendue, du 20 au 22 septembre dernier, dans le cadre du jumelage avec la ville italienne de Boves à la commémoration des tragiques événements du 17 septembre 1943. Comme chaque année, l'association a déposé, au nom de la ville, une gerbe qui a coûté 120 euros, qu'elle a réglés et que je vous demande de rembourser à l'association comme on le fait chaque année. S'il n'y a pas de question. Contre ? Abstention ? Merci pour cette unanimité.

D / A L'ASSOCIATION « LE SOURIRE DE LAETITIA » :

Rapporteur : Y. BOURREL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'association Sourire de Laetitia. Pour la troisième année consécutive, il y a un groupe d'élus de différentes communes de l'Hérault qui, par une initiative solitaire, parcourent à vélo 150 kilomètres en deux jours qui relient Saint-Chinian à Béziers pour attirer l'attention sur la cause du cancer et inciter aux dons. Cette association se fait en partenariat avec l'association des maires de l'Hérault. Malheureusement, c'est notre ami Juan ORTEGA, maire de Mudaison, qui a perdu sa fille et qui, en mémoire de sa fille, a déclaré cette association. Je vous propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association Sourire de Laetitia qui contribuera à la lutte contre le cancer. Je précise qu'ils ont fait une étape à Mauguio. Nous les avons reçus pour un petit café et

un jus de fruits. C'était l'occasion de mesurer la solidarité qui anime les collectivités de l'Hérault et le cœur des Héraultais, même de ceux qui ne sont pas Héraultais. On passe au vote, si vous le voulez bien. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

32. PORT DE CARNON-PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC MME O :

Rapporteur : Y. BOURREL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le dernier point est un point un petit peu compliqué. Il concerne le port de Carnon avec un souci de tarification. Je peux dire que, depuis des années, sur les 830 amodiataires qui ont un poste à flot et les 130 ou 150 amodiataires qui ont un poste au port à sec, on n'a jamais eu de difficulté sur l'acquittement d'un dû entre personnes de bonne foi. J'exclus les personnes qui, pour des raisons de santé ou des gens impécunieux, n'ont pas pu honorer ou des gens qui n'ont pas joué le jeu, entre guillemets. Là, on a affaire à des personnes qui sont de vieux clients du port, quand je dis de vieux, qui sont des anciens clients du port. Ces personnes avaient un bateau et ont voulu en acheter un autre, ce qui était tout à fait leur droit, sur la base d'un abonnement qui était régi par la réglementation de l'année en cours 2020. Il faut savoir, quand une personne achète un bateau, qu'on lui pratique ce qu'on appelle un tarif d'escale. Pendant l'année en cours, la personne paye un tarif un peu élevé qui correspond aux occasionnels. Et l'année suivante, elle se voit attribuer, en principe, un poste à l'année qui est un poste avec abonnement. Vous avez compris que l'abonnement est bien moins cher que le poste d'escale. Il s'avère, en toute bonne foi, que la direction du port, à ce moment-là, a estimé que l'application que je viens de décrire ne pouvait s'appliquer à ces gens au motif qu'ils ne pouvaient pas avoir deux bateaux. C'était la première fois qu'une personne avait deux bateaux sur son nom, Monsieur et Madame, quelque chose comme ça. Donc, la tarification qui a été proposée par le port n'est pas une tarification administrativement correcte. Il y a eu contestation de la part de ces personnes. Il y a eu des tentatives de médiation pour essayer de prendre en compte le préjudice de ces personnes à qui on a opposé le fait de les recevoir quand elles ont proposé une somme anormalement basse pour s'acquitter de leurs droits. Elles ont fait acte de bonne volonté en payant une partie, un trimestre. Vous avez lu le rapport, elles ont payé un trimestre. Néanmoins, dans la discussion, nous avons fait appel à un médiateur, le médiateur nous a autorisés à ce qu'on appelle un protocole transactionnel. Ces gens sont de bonne foi. On leur a appliqué une tarification qui ne convenait pas. Pour autant, par souci d'équité vis-à-vis des autres contributeurs, on ne peut pas décider, selon le fait du prince, que ces gens sont plus ou moins sympathiques et qu'on va plus ou moins les faire payer une somme comme ça. Nous sommes arrivés, après avoir reçu Monsieur et Madame, après avoir évalué les tracasseries dont ils auraient été l'objet, le préjudice subi, le tarif qui leur avait été demandé, ce qu'on propose, c'est qu'on leur demande, ils en sont d'accord si le conseil municipal l'approuve, de payer un reste à charge qui avoisine les 3 000 euros. De sorte que la poursuite d'un contentieux avec notre avocat et son avocat, c'est quelque chose d'un petit peu inextricable. Il y a une interprétation abusive de la commune au départ, du port. J'en suis le responsable, même si ce n'est pas moi qui fais la négociation. Ce n'est pas Madame BANK parce qu'elle n'était pas directrice du port. Je ne sais pas dire qui c'est. En toute bonne foi, les propositions qui leur ont été faites n'étaient pas des propositions administrativement compatibles et acceptables. Je vous demande d'accepter ce protocole transactionnel qui règle une fois pour toutes ce sujet qui se fait en toute transparence, vraiment. Quand je dis vraiment, je ne sais pas dire qui c'est, mais ce sont des personnes qui sont des clients du port depuis des années, qui sont des animateurs, qui ont fait valoir leurs droits parce qu'effectivement, la créance telle qu'elle était demandée était irrécouvrable. Je vous demande d'accepter ce protocole transactionnel avant de passer aux questions diverses. Contre ? Abstention. Je vous remercie pour cette unanimité et pour votre confiance.

Monsieur Yvon BOURREL : On a deux points, je ne vais pas les éluder. Monsieur DENAT me demande : "Compte tenu des réflexions et annonces gouvernementales sur les économies à réaliser, la mise en cause des collectivités et le déficit public, pouvez-vous nous indiquer quelles mesures, en dépenses et recettes, vous envisagez pour y répondre à notre niveau ?". Ce n'est pas une réponse de Gascon, c'est, comme d'habitude, une réponse avec les éléments que nous avons. Il se trouve que j'ai eu l'opportunité d'accueillir le ministre Nicolas DARAGON, la semaine dernière, il est venu pour le CESU à Lunel, et d'avoir une discussion avec Monsieur le Préfet. Justement, sur cette nouvelle orientation budgétaire, je lui dis déjà qu'on est au régime sec. Souvenez-vous, jusqu'en 2014, nous avons eu des attributions, la dotation globale de fonctionnement, la DGF avoisinait, dépassait les 2 millions à l'époque. Cette année, je me tourne vers notre directrice financière, 300 000 euros. Aujourd'hui, comme vous, je pense qu'il est totalement injuste de faire reposer sur les collectivités l'effort national, même si des efforts, on en fait tous. Pour le moment, ces mesures sont annoncées du bout des lèvres, un petit peu comme certaines augmentations ou revalorisations. Bien entendu, ce que nous essayons de faire au niveau des effectifs, souvent, on trouve qu'on n'en a pas assez et des fois, on dit qu'on en a trop. On va suivre attentivement ces préconisations gouvernementales et on y répondra ensemble, au fur et à mesure, quand on en saura un peu plus. Bien entendu qu'on n'a pas besoin que l'État nous dise, les gars, si vous avez un taux de remboursement comme certaines villes, en parlant de chez nous, à 12 ans et si on ne peut avoir que sept ans, c'est quand même mieux si on a à gérer le bien public, avec peut-être des imperfections, parfois, certes, mais avec quand même la prudence, la transparence et l'honnêteté qui caractérisent la sincérité des engagements budgétaires, même si parfois, on n'arrive pas à tout dépenser. Effectivement, nous y serons très attentifs, ça va de soi.

Monsieur Frantz DENAT : Disons que la question portait sur deux axes. Comme on le dit en ce moment au niveau national, les conditions financières, je pense que je ne suis pas le seul à le savoir dans la salle, en fréquentant des élus ailleurs, on se rend compte que Mauguio est, pardonnez-moi de le dire comme ça, bien servi, sans doute parce qu'on le mérite, mais le revenu de moyens de nos habitants, le type de personnes qui demeurent sur notre commune, ce qui n'empêche pas qu'il y a des gens en situation de difficulté et de pauvreté, mais globalement, une des raisons de la réduction de la DGF est qu'on n'est pas au niveau d'imposition qu'on pourrait avoir compte tenu du revenu moyen de nos habitants. Merci, Monsieur le Professeur. Je dis parfois des choses vraies que tu ne cautionnes pas toujours. Je continue en disant que le deuxième point nous interpelle sur réduction des dépenses, mais recettes nouvelles. Qui dit recettes nouvelles, par exemple, nombre de villes montent les impôts fonciers des résidences secondaires. Je ne parle pas des résidences primaires, je parle des résidences secondaires. Ça se fait dans de nombreuses villes touristiques du Sud-Ouest et d'ailleurs, je fais un petit tour d'horizon, je pense qu'on ne peut pas rester figé, je ne suis pas jupitérien, je pense qu'on ne peut pas rester figé sur une position sans revoir fondamentalement comment se partager des choses. Je redis encore qu'on est dans une situation, pour connaître pas très loin d'ici des maires de l'Hérault qui n'ont pas les moyens de refaire une voirie, une école, une salle de classe ou autre. Donc à ce niveau-là, il va falloir qu'on s'y penche simplement. Je ne vous demande pas la réponse ce soir, mais je prends acte du fait que je pense que c'est une discussion, une de plus à ouvrir, à laquelle nous aimerions, j'aimerais de mon côté pouvoir participer en toute sérénité et dans l'intérêt général.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Oui, un propos libre qui n'engage que moi. Dans le cadre de nos relations avec l'État, la Constitution garantit notre liberté absolue et notre autonomie de gestion, celle des collectivités territoriales, c'est un premier point. Deuxième point, dans nos relations avec l'État, en termes budgétaires et en termes d'impôts, c'est le Parlement qui parle et le libre propos d'un ministre, fut-il le premier, quand il ne demande pas la confiance, n'est qu'un point de vue. Attendons de voir ce que nous dira le Parlement. Là, ça sera la loi.

Monsieur Frantz DENAT : Ça n'empêche pas de commencer à réfléchir.

Monsieur Yvon BOURREL : On est tous dans cette intention. Monsieur CHAZOT, vous avez formulé une demande sur l'expression des personnes qui ne sont pas à la majorité municipale. Effectivement, il y a le Code des collectivités territoriales qui prévoit des espaces de communication sur les nouveaux modes de légiférer. Ce n'est pas un sujet. On ne bâillonne personne ici. Chacun a sa liberté d'expression, comme vous pouvez le voir. Et la prise en compte, même quand on n'est pas la majorité municipale, quand on est la majorité, ça requiert une attention peut-être encore plus importante même, (inaudible), pour autant un contributeur au débat public. Il n'y a aucune raison pour que vous soyez privé de ce qui vous revient, dans la limite de ce qui vous revient.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. Ça concerne les trois points évoqués ?

Monsieur Yvon BOURREL : Oui.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : D'accord, très bien.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous avons rendez-vous le 16 décembre, Messieurs Dames. Je vous remercie pour votre participation, pour votre patience et pour votre contribution au débat. Monsieur Deydier, vous avez aussi le sens de l'humour que je salue. Merci à tous, bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30

Le secrétaire de séance,
François DALBARD



LE MAIRE
Yvon BOURREL

